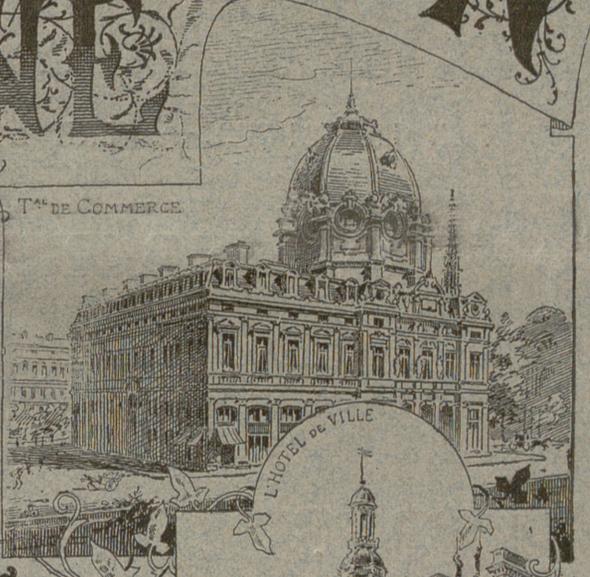
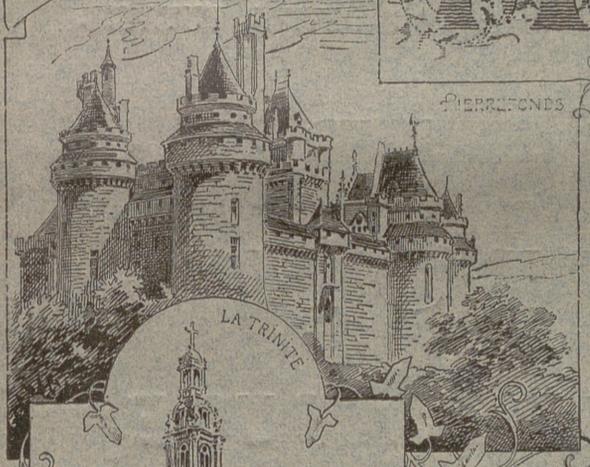




L'ART CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 16

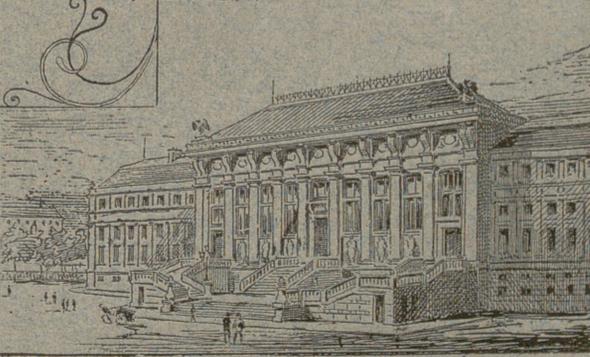
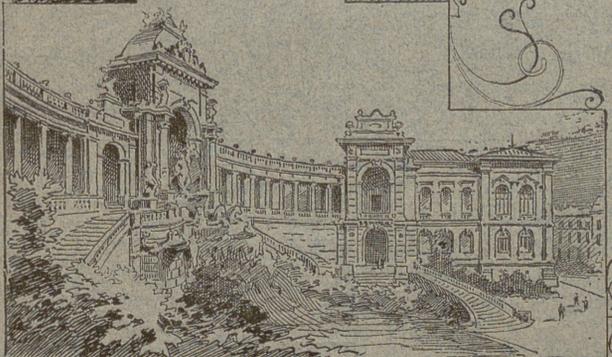
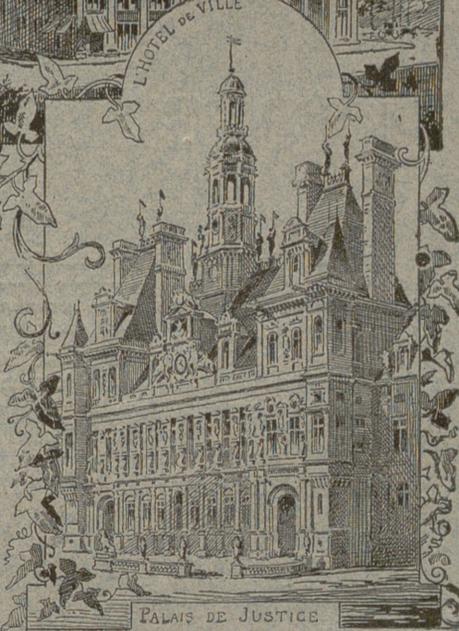
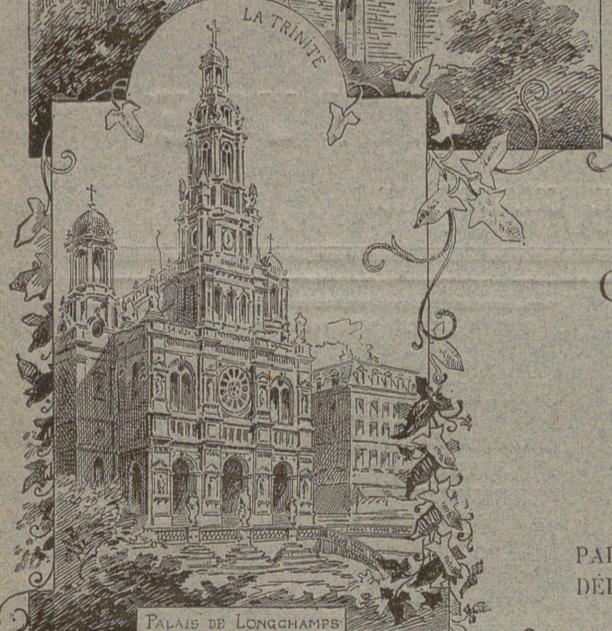
Samedi 25 Janvier 1890

Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction: 94, rue de Rennes

Administration et Annonces:
DUJARDIN ET C^{ie}, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le *Moniteur Général* à partir du jour de leur abonnement.



R. 6599

R. 5760

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

CLARK ET C^o
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, Succrs.
Médailles d'Argent aux
EXPOSITIONS UNIVERS. PARIS 1878 & 1889

Récompenses aux Expositions de		Récompenses aux Expositions de
Vienne 1867		Oporto 1865
Londres 1862		Philadelphie 1876
Moscou 1872		Melbourne 1881
Dublin 1872		Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris
de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860.
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs Hydrauliques et autres.

PAUL CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

CHARPENTES BOIS ET FER

ENTREPRENEUR

DE LA
Ville de Paris, de l'Etat
Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

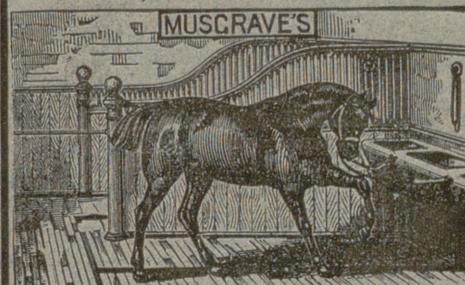
Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLÉPHONE

INSTALLATIONS D'ÉCURIES SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison MUSGRAVE & C^o, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions
internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883

On peut voir nos articles en grandeur
d'exécution dans nos salles d'exposi-
tion à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^o, LIMITED

PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

ALEXIS MÉNARD SUC^r DE CONSEIL
Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUISS.
Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

MOSAÏQUES
EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.
DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.
RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{ne} MON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS
A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste. breveté
47, r. Cardinet, PARIS Vⁿ° précédent
MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAÏQUES
V^{ve} Raynaud et C^{ie}
Usines { NARBONNE (Aude).
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued
EXPOS. UNIVERSELLE 1889. MÉDAILLE DE BRONZE
Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE
Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.
CARRELAGES UNIS ET DESSEINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION
GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

CARREAUX MOSAÏQUE ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 75 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS-CÉRAMÉ
DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINT-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
30 Médailles Or et Argent
16, rue de la Chapelle. — Paris.

MIROITERIE. VITRERIE
P. KAEPPELIN, SUC^r DE CH. BUQUET
15, rue de Buci, 15. — Paris
Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises
Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles. — Ornementation. — Gravure. — Dorure. — Vitraux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.
Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroiterie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins, Châteaux, Villas.
Exposition univ. Paris. 1889. Médaille d'argent

FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU
61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS
FAÏENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES
CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEURLES DE TOILETTE
PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.
CARREAUX POUR REVÊTEMENTS
Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAÏQUES COIGNET B^e S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

TUYAUX DE GRÈS : FABRICATION FRANÇAISE
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS CÉRAMIQUES
de JEANMÉNIL et RAMBERVILLERS (Vosges)
SIPHONS APPAREILS SANITAIRES CUVETTES EMAILLÉES
ÉCONOMIE ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR SALUBRITÉ
E. JACQUOT
à RAMBERVILLERS (Vosges).
Envoi franco de tarifs et d'échantillons.
Devis et plans de distributions d'eau et d'assainissements
Représentants à Paris : MM. MILLOT et Cie, 136, avenue Daumesnil.

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE

LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"
3 fois plus rapide que l'écriture à la main.
La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.
Envoi, sur demande, de prospectus, spécimens d'écriture, etc.
Wyckoff, Seamans et Benedict
21, Rue Caumartin, Paris.

FABRIQUE DE VERNIS & COULEURS
MÉDAILLE D'OR Havre 1887
MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE
MÉDAILLE D'OR Barcelone 1888
SOCIÉTÉ ANONYME
DES GOMMES NOUVELLES & VERNIS
Capital : 1.700.000 Francs
30, f^s Poissonnière, PARIS — Usine à Saint-Denis (Seine)
VERNIS GRAS pour le bâtiment, pour la carrosserie et pour l'industrie, garantis supérieurs à tous autres produits français ou étrangers. Adoptés par les chemins de fer.
PEINTURES VERNISSÉES, BREVETÉES S. G. D. G.
de toutes nuances et pour tous usages.
Beauté, Solidité, Economie
Ces Peintures ont été employées exclusivement pour la **TOUR EIFFEL**.



SOMMAIRE :

TEXTE. — **Lettre d'Italie à « la Construction moderne »**
Le nouveau Musée d'histoire naturelle à Milan.
Correspondance. — Un emplacement pour le monument de la République.
Ecole des Beaux-Arts. Concours.
Usine, habitations et dépendances à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Villas à Veules (Seine-Inférieure).
Exposition universelle de 1889. La ferronnerie d'art.
Consultations juridiques.
Consultations techniques. Voûtes en plein cintre et en anses de panier. — **Le ciment de Laitier.**

Nécrologie. — **Concours.** — **Nouvelles.**
DESSINS — **Frontispice.**

Le nouveau Musée d'histoire naturelle à Milan. — Trois façades, Coupe principale et plan.

La ferronnerie d'art. — Landiers. — Plaque de serrure. — Panneau de rampe en fer poli. — Cadre de petite glace en fer repoussé. — Cadre de glace en fer forgé.

Consultations techniques. — Épreuves des efforts sur les voûtes en plein cintre et en anses de panier.

PLANCHES HORS TEXTE :

Planche 9. — Atelier avec habitation à Châteaudun. — Planche 26. — Villas à Veules.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil des Œuvres de G.-M. Oppenord, premier architecte de Monseigneur le duc d'Orléans, régent du Royaume de France.

Contenant deux mille motifs avec fragments de Consoles, Agrafes, Cartels, Trophées, Portes, Autels, Chandeliers, Lutrins, Girandoles, Tombeaux, Fontaines, Cheminées, Lambris de menuiserie, Sculptures sur pierre, sur marbre ou sur bois, Décorations d'appartements, Obélisques, Grilles, Fragments d'architecture pour intérieurs et jardins, Mobiliers d'églises, etc.

Un beau volume in-4 Jésus, composé de 120 planches. Exemplaire livré en carton : 60 francs.

Ce livre peu connu, la rareté insigne des planches qui le composent en étant la cause, est un des plus riches en documents de tous genres sur l'Art décoratif du XVIII^e siècle; et renferme tout ce que ce siècle a vu produire de plus simple, de plus élégant et de plus majestueux.

Recueil des Œuvres de J.-A. Meissonnier, peintre, sculpteur, architecte et dessinateur de la chambre et cabinet du Roy Louis XV.

Contenant un grand nombre de motifs parmi lesquels on remarque : Chandeliers de sculpture en argent, Ornaments rocaille, Chandeliers rocaille, Parties de cadres, Ecritoire de porcelaine, Ciseaux et Pomes de cannes, Traîneau de jardin, Table de cabinet, Table d'appartement, Différents dessins de tabatières, Gardes d'épée d'Or. Surtout de table et Cuvette pour le roy, Terrine, Seau à rafraîchir, Salières et Tabatières, Projet de chandelier à branches pour le roy, Bougeoir, Mouchettes, Girandoles de porcelaine garnies d'or, Miroir de toilette, Ecritoire, Ornaments d'église et de nombreux Projets de salons, Cabinets, Portes, Trumeaux de glace, Plafonds, Cadrans, etc.

Un volume in-4 Jésus, composé de 118 planches. Exemplaire livré en carton : 60 francs.

L'œuvre de ce maître décorateur se compose de plus de douze cents motifs. Cet artiste est celui qui, avec Oppenord, a le plus contribué à la création du style Louis XV; ses compositions sont de fort bon goût et offrent les types les plus parfaits de cette époque. Son œuvre originale, excessivement rare, atteint un prix très élevé dans les ventes.

ÉCONOMIE ET FINANCE

Le tableau du commerce extérieur de décembre, qui nous manquait la semaine dernière, a été enfin publié. Ce document mesure au même degré que celui des recettes de chemins de fer l'état des affaires générales. Il nous plaît de constater qu'il confirme pleinement des présages que nous avons formés en suivant d'un regard attentif l'activité du trafic sur nos réseaux d'intérêt général. Des excédents de recettes, révélés par les quatre derniers bulletins des compagnies, nous avons conclu que la douzième statistique des douanes couronnerait les onze autres. L'événement dépasse, on peut le dire, les prévisions les plus favorables.

Nos échanges avec l'étranger se sont, en effet, accrus de 70 millions en décembre, dont 42 millions d'importations et 28 d'exportations. Mais, en considérant ces chiffres de plus près, on en éprouve une satisfaction plus grande encore. Les importations de

matières alimentaires ont diminué de 20 millions et nos importations de matières industrielles se sont accrues de 53. D'autre part, nos exportations de même espèce ayant grossi de 2 millions d'une part et de 17 millions de l'autre, c'est à peu près comme si les matières premières achetées à l'étranger avaient coûté 39 millions de moins. Enfin notre exportation d'objets fabriqués augmente de 31 millions et demi, nos importations n'ayant progressé que de 8 millions.

Ce document partiel est accompagné d'un document pareil qui porte sur toute l'année. Libre aux esprits chagrins de contester encore la réalité du relèvement économique du pays. Mais qu'il soit entendu que le bon sens, la science, la statistique sont de pures fictions. Opposons, et ce sera notre dernier mot sur l'année du Centenaire, opposons à ces contradicteurs moroses et obstinés les résultats commerciaux des douze mois. La valeur totale de nos échanges est passée de 7 milliards 353 millions à 7 milliards 783, soit un écart de 330 millions; et tandis que nos exportations progressaient de 362 millions, nos importations s'élevaient seulement de 68.

Au surplus l'accroissement de nos achats affecte le plus heureux caractère, car il se décompose en une augmentation de 101 millions au chef des matières industrielles et une diminution de 81 millions de matières alimentaires, compensée par une progression de 48 millions à l'entrée sur les objets fabriqués et autres marchandises.

Enfin, un dernier rapprochement de chiffres permet de dégager, comme un symptôme très favorable du relèvement agricole, une différence totale à notre profit de 188 millions sur nos échanges de matières alimentaires.

La tenue et la tendance des fonds publics sont aussi satisfaisantes qu'il est possible de l'imaginer. La rente 3 % est de nouveau à 88 francs; le Suez est remonté à 2,315; le Gaz pointe vers 1,500, le Nord vers 1,800, le Lyon vers 1,400. Les financiers acceptent plus facilement qu'il y a quelques mois l'idée d'une progression de dividendes de ces valeurs, même de la dernière, et se montrent moins incrédules quand, d'aventure, quelque prophète hardi leur annonce que l'année 1890 pourrait bien voir une récurrence de ce qui s'est produit en 1879, c'est-à-dire le maintien des recettes des chemins de fer nonobstant les excédents qui se sont produits du fait des expositions de 1878 et 1889.

Une certaine catégorie de titres, à savoir les actions et obligations du Crédit Foncier, semblent s'isoler au milieu du mouvement imprimé aux valeurs similaires. La cherté de celle-ci les rend d'autant plus attrayantes pour l'épargne proprement dite.

En tous cas, nous ne serions pas surpris de les voir s'accuser et progresser au cours de cette année sous l'action du mouvement de reprise en préparation dans la sphère du bâtiment. Quatre grosses opérations de travaux publics sont à l'horizon : la Compagnie de l'Ouest pousse son terminus du Champ-de-Mars jusqu'aux Invalides; celle d'Orléans amène celui de Sceaux à la rue Soufflot; l'Est étudie la translation de la gare de Vincennes à la place de la République; le Nord offre de venir aux Halles. Il est impossible que ces solutions partielles du chemin de fer métropolitain, si elles viennent à s'exécuter, n'exercent pas une influence très notable sur les opérations immobilières du centre, de la périphérie et de la banlieue.

E. J.



LETTRE D'ITALIE A LA CONSTRUCTION MODERNE

LE NOUVEAU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE A MILAN

La construction du palais, dont je désire vous parler aujourd'hui a été commencée depuis quelques mois seulement.

Comme vous pouvez le voir, dans les dessins à l'appui de cet article, il s'agit d'une construction assez remarquable soit au point de vue artistique, soit au point de vue de l'économie de l'aire que la construction devra couvrir.

A ce propos, je dois vous dire tout d'abord qu'il n'y a, dans ce palais, rien d'excessif, c'est-à-dire d'inutile. Les collections de notre musée civique d'histoire naturelle sont si riches que le musée de Milan peut être rangé parmi les principaux instituts scientifiques d'Europe.

Né sur initiative de quelques citoyens en 1844, notre musée civique eut au commencement son siège, bien modeste d'ailleurs, dans le couvent de Sainte-Marthe, sur une superficie de 500 mètres carrés environ, — le logement du directeur et du personnel de service compris. Le musée pourtant, en continuelle augmentation, grâce à l'extrême libéralité de plusieurs citoyens, dut changer bientôt son emplacement. En effet, les collections du musée, en 1863, étaient placées dans le palais Dugnani, bien que la nouvelle installation eût dû être faite depuis 1847, selon une délibération de la municipalité milanaise.

Le palais Dugnani où, même à présent, se trouve le musée d'histoire naturelle, fut aménagé à l'usage de musée public par feu l'architecte Balzaretti, auteur, en partie, du plan des jardins publics et du palais de la caisse d'épargne à Milan. Le palais Dugnani est l'un des plus remarquables de Milan, surtout à cause de son salon peint par Tiepolo (le maître favori de votre Baudry), ainsi que par une série de pla-

fonds du XVIII^e siècle exécutés en stuc par le sculpteur Porta.

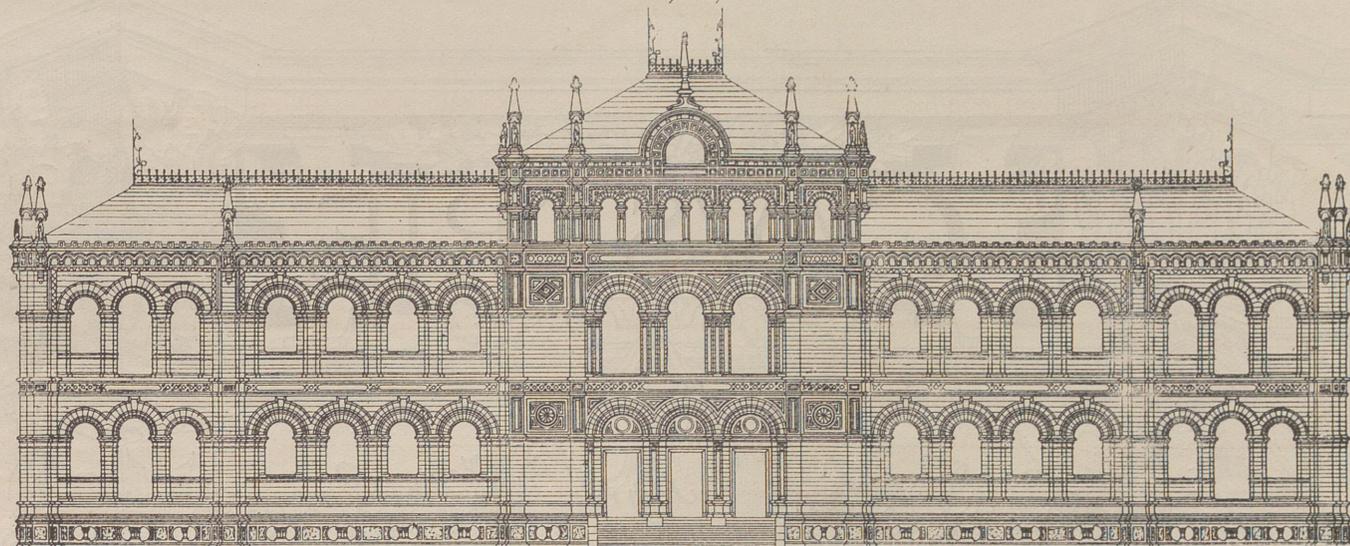
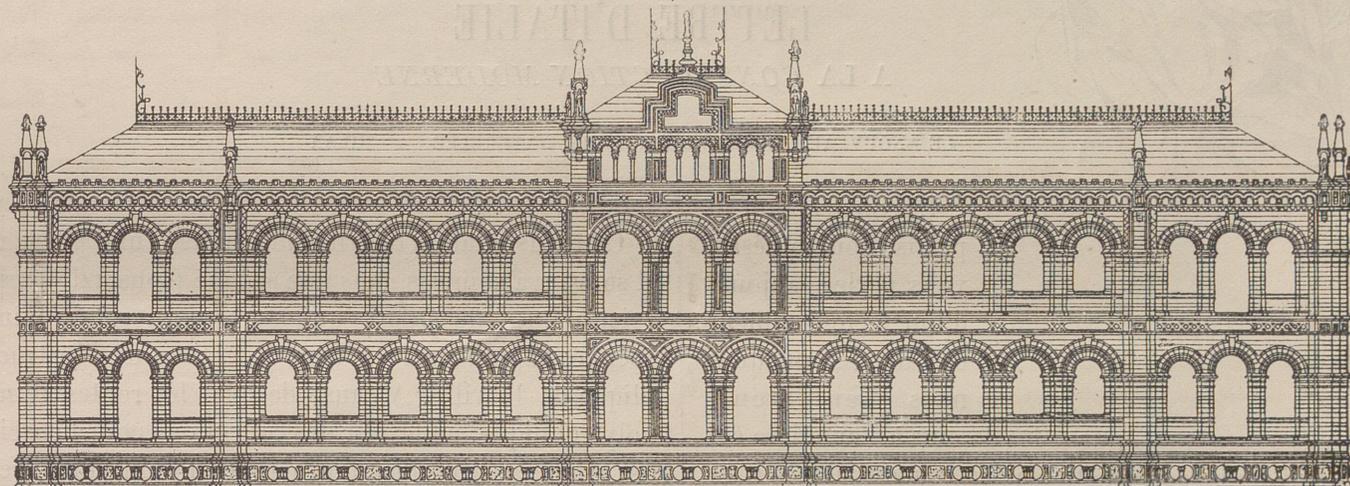
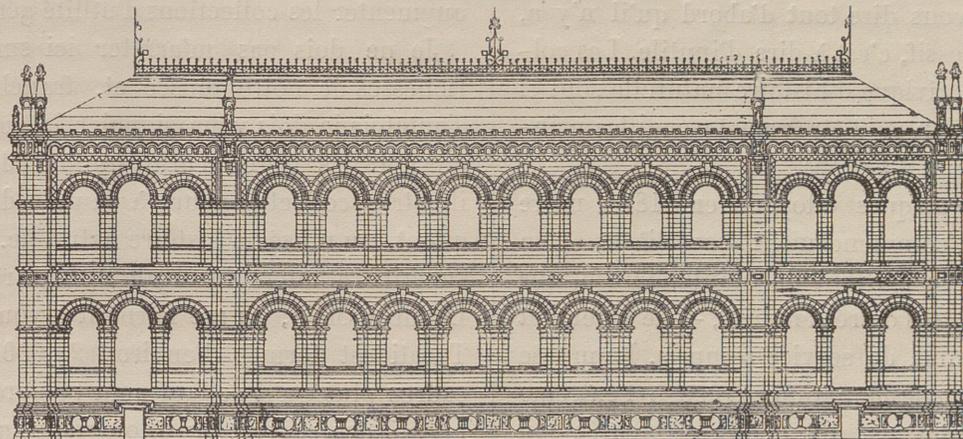
Cette installation ouvrit à notre musée une phase nouvelle; il se trouva compris dans une société (consorzio) des instituts scientifiques de Milan, qui n'est ni plus ni moins qu'une société d'appui mutuel, dans le champ de l'instruction publique de la ville. A cause de cela, les rentes annuelles du polytechnique, en faveur des collections pour l'enseignement des sciences naturelles, tournèrent au profit du musée dont je vous parle — où les objets acquis figurent à titre de dépôt seulement, mais, en fin de compte, n'en viennent pas moins augmenter les collections d'utilité générale.

Je ne dois pas m'arrêter ici sur la classification des richesses de notre musée et, franchement, je le regrette. Toutefois je dois vous signaler la collection ornithologique de MM. les frères Turati qui fut donnée, en 1884, par les illustres collectionneurs à la ville de Milan et, par conséquent, au musée d'histoire naturelle. Elle est estimée, sinon supérieure, au moins égale à celle très célèbre du musée de Londres. Mais, en me bornant à vous dire que la collection Turati est formée d'environ 22,000 échantillons, vous en saurez plus qu'il ne faut pour comprendre qu'elle représente les 4/5 des espèces ornithologiques qui sont connues à présent.

Je vous ai signalé la collection Turati parce que, de même qu'elle est la plus remarquable parmi les collections du musée, elle a aussi donné l'impulsion décisive à l'idée de la construction du nouveau musée dont précisément je dois vous parler. Car la construction du nouveau musée à Milan a eu sa gestation longue et laborieuse.

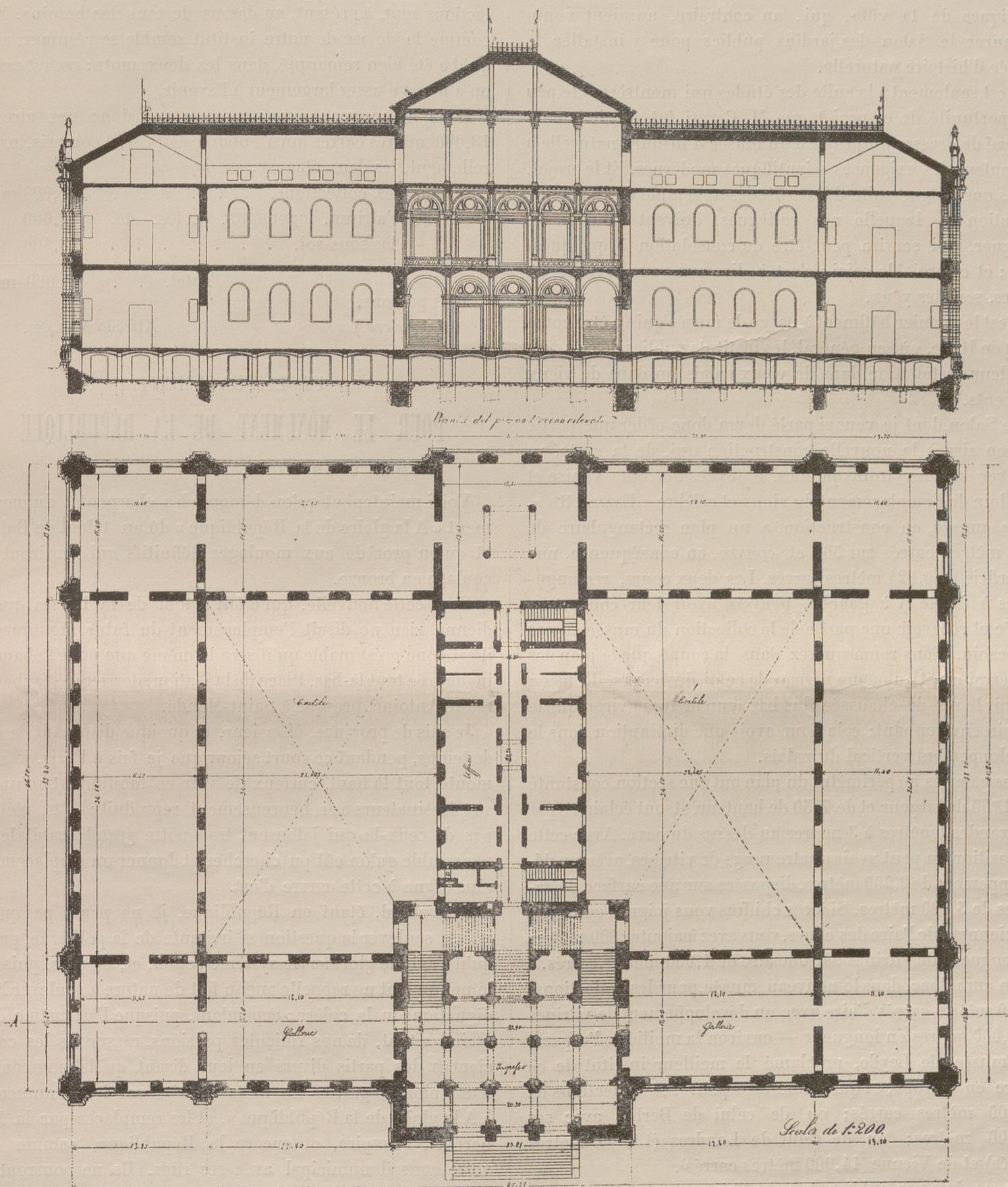
Déjà, depuis la nouvelle installation du musée dans le palais Dugnani, même après les travaux de réduction de l'architecte Balzaretti, on aperçut tout de suite la nécessité d'agrandissements ultérieurs. En effet Balzaretti avait imaginé d'avan-

MUSEO CIVICO DI STORIA NATURALE

Facciata principale*Facciata posteriore**Facciata laterale**Sezione sulla AB*

cer le corps de milieu du palais Dugnani vers les jardins publics, et d'autres projets en ce sens furent proposés dans les années suivantes; il en est question dans une série de documents qui se trouvent aux archives du musée. Joignez-y que la municipalité de Milan, en vue des nouveaux besoins de collection de cet institut civique, depuis 1863 avait disposé dans son budget annuel une somme de 200,000 francs, je crois, pour les frais d'un indispensable agrandissement du palais Dugnani. Cette somme fut rayée

ensuite des budgets municipaux, en conséquence d'un contrat que la ville venait de passer avec une certaine société dite « del Salone », du Salon, en vertu duquel, le Salon des jardins publics, siège actuel du musée d'arts décoratifs et de l'école supérieure d'art appliqué, revenait en toute propriété à la ville de Milan. Alors, on aurait voulu destiner en partie le Salon pour le musée d'histoire naturelle, partageant, de la sorte, l'emplacement des collections; chose dont l'opportunité était bien discutable. Quoi qu'il en soit, le projet n'eut



aucune suite. Alors le directeur du musée, M. Stoppani, demanda un projet pour un musée d'histoire naturelle à M. Jean Ceruti, sans prendre, cependant, aucun engagement avec l'architecte sur sa possible approbation et bien moins encore sur sa définitive réalisation. Il faut se souvenir à présent que M. Ceruti avait étudié un projet d'agrandissement du palais Dugnani avant d'étudier le projet d'un palais tout à fait nouveau; mais le projet d'agrandissement, à ce qu'il paraît, ne satisfaisait pas absolument aux besoins même les plus

urgents, parce qu'il avait été étudié avant la donation de MM. Turati.

Je ne vous parle pas du projet de donner un siège nouveau au musée d'histoire naturelle dans le célèbre château de « Porta Giovia », avec le musée des arts décoratifs, l'école supérieure d'art appliqué, les archives historiques, le musée d'archéologie; projet qui eut peu de succès à cause de maintes raisons que je ne dois pas vous expliquer pour abrégé. Toutefois le projet de bâtir un palais absolument

nouveau n'était pas encore entré dans les idées des autorités publiques de la ville, qui, au contraire, auraient voulu restaurer le Salon des jardins publics pour y installer le musée d'histoire naturelle.

C'est seulement à la suite des études qui montrèrent le peu d'opportunité de ce projet, que M. Ceruti fut officiellement chargé de dresser un projet d'un musée d'histoire naturelle à la hauteur des exigences scientifiques modernes. Et le projet, après une longue suite d'incertitudes (exemple de la pénible gestation à laquelle nos collègues doivent souvent se résigner, qui servira peut-être de consolation à quelques-uns); et ce projet le voici : c'est-à-dire que vous l'avez, Messieurs, sous les yeux.

C'est le premier bâtiment à usage de musée qui va être construit en Italie, où, en général, les instituts publics de ce genre ont leur installation dans de vieux palais ou dans de vieux couvents.

Le Salon, dont je vous ai parlé, devra donc céder une partie de son aire à la nouvelle construction qui, de la sorte, va s'élever dans les jardins publics, tout près du cours Venise et non loin de l'emplacement du vieux et célèbre « Lazzaretto ».

Le musée, en construction, a un plan rectangulaire de 104 mètres carrés sur 56, et couvre, en conséquence, une superficie de 5,824 mètres carrés. Les deux cours, rectangulaires à droite et à gauche, peuvent avoir leur couverture vitrée et recevoir une partie de la collection du musée en cas de besoin. Vous remarquerez dans la coupe que le plan des souterrains est au même niveau de celui des cours, de façon à avoir le rez-de-chaussée plus bas d'un mètre environ que le terrain environnant; cela pour avoir une diminution dans le développement vertical du palais.

Les galeries au périmètre du plan ont une section constante de 41^m50 de largeur et de 7^m50 de hauteur, et sont éclairées par de grandes fenêtres à 3 mètres au-dessus du pavé. Avec cette disposition on peut avoir quatre rangs de vitrines, avec un développement de 2,200 mètres, disposées sur une surface de galeries de 5,400 mètres. Si à ces chiffres vous joignez ceux qui proviennent de l'aire des cours, vous avez à ajouter 800 mètres de longueur de vitrines sur une aire de 1,600 mètres carrés.

On aura donc, dans le nouveau musée, pour les collections, 7,000 mètres carrés d'aire avec un développement de vitrines de 3,000 mètres en longueur — environ la moitié de l'espace, du musée de Leyde, proclamé le meilleur institut de ce genre en Europe, et qui a une aire pour ses collections de 14,000 mètres carrés; ou de celui de Berlin avec ses 15,000 mètres; ou de celui de Londres (13,000 mètres carrés) et de Vienne (14,000 mètres carrés).

Je ne dois pas oublier de vous faire remarquer, dans le projet de M. Ceruti, la facilité d'un développement continu de vitrines à cause des fenêtres relevées à 3 mètres de hauteur au-dessus du sol. Cela est extrêmement nécessaire pour la disposition des collections; parce que, dans un musée de cette nature, il est horrible de voir une longue suite d'objets, les uns liés aux autres par de sévères raisons scientifiques, de les voir, dis-je, distribués avec des interruptions à cause de l'impossibilité d'avoir une longue série de vitrines, les unes à côté des autres.

Les 7,000 mètres carrés exclusivement consacrés aux collections sont, à présent, au-dessus de tous les besoins. Mais comme la devise de notre institut semble se résumer, ainsi qu'il a été bien remarqué, dans les deux mots : *crescit eundo*, on a pourvu assez largement à l'avenir.

Dans le nouveau musée nous avons donc une aire de 13,000 mètres carrés ainsi subdivisée (y sont compris, naturellement, les deux étages) :

Aire pour les collections.	7,000 m. q.
— — l'atrium, logements, écoles, etc.	2,600
— — les sous-sol.	3,400
	Total. 13,000 m. q.

Mais passons.

(A suivre.)

Alfredo MELANI.

UN EMPLACEMENT

POUR LE MONUMENT DE LA RÉPUBLIQUE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Voici maintenant qu'on démonte les charpentes du monument « A la gloire de la République » dû au talent de Dalou, et qu'on procède aux moulages définitifs qui serviront au coulage en bronze.

Dans cette nouvelle, qui a fait le tour de la Presse quotidienne, rien ne disait l'emplacement du futur monument; il est donc présumable qu'il sera le même que pour l'ébauche inaugurée tout là-bas, Place de la Nation, derrière le faubourg Saint-Antoine, presque à Saint-Mandé.

Je suis de province, Monsieur, et quoique disposant de peu de temps, pendant ce court séjour que je fais à Paris, je suis monté tout là haut, curieux de voir ce monument qu'un de vos dessinateurs a si heureusement reproduit; — et n'étant pas de ceux-là qui jaloussent trop notre grande capitale, il me semble qu'on eût pu chercher, et donner un emplacement plus digne à cette œuvre d'art.

Et d'abord, étant en République, je ne pense pas qu'on puisse soulever la question si irritante de la politique, puisqu'il s'agit de glorifier le système actuel, et, de plus, puisque le monument ne rappelle aucun fait de nature à soulever l'indignation ou la colère; cependant, puisque l'art même doit craindre tout, de nos ridicules passions, rassurons les consciences des partis divers en leur disant qu'ils pourront, à leur volonté, gratter les mots inscrits sur le monument : « A la gloire de la République », et les remplacer par la Monarchie, l'Empire, et encore la République, comme fait votre conseil municipal avec ses rues. Ils ne pourront se plaindre de voir le mythe de leurs préférences représenté par la charmante femme de Dalou, d'un mouvement si sobre et gracieux.

On dira que nos places et carrefours sont encombrés de statues qui y ont souvent une perspective pas toujours très heureuse, comme Bobillot au boulevard Voltaire; Shakespeare au carrefour Messine et Haussmann — et d'autres; mais en cherchant bien, peut-être trouverait-on encore un endroit que le conseil municipal ne refuserait pas.

Et maintenant, si nous passons en revue les principales

places de Paris, nous verrons qu'il ne peut s'agir de la colonne de la Bastille, érigée sur la vraie Place de la Révolution; et le monument des trois glorieuses rappelle bien ce fait prodigieux d'un capitaine capitulant, non devant la nécessité, mais devant des événements dominant son courage et son sang-froid.

L'ancienne place du Château d'Eau possède déjà une République, un peu moins gracieuse, d'ailleurs, que celle de Dalou, mais qui cependant n'a pas de geste inquiétant pour la société — et puis le lion est très bien.

Place des Vosges, Louis XIII; place de la Victoire, Louis XIV; ils sont à leur place, comme la vieille tour de Saint-Jacques-la-Boucherie qui, à ses mérites artistiques, joint à des souvenirs scientifiques que de bons jeunes gens réveillent en construisant un baromètre (à eau) de Pascal.

Au Parvis Notre-Dame, Charlemagne attend patiemment sur les quais de l'État, que la ville de Paris se décide à le réhabiliter en lui restituant la place qui lui est due au centre du Parvis, devant la galerie des rois de France.

Au Châtelet, la fontaine des campagnes d'Égypte est d'un aspect ravissant; mais combien plus d'effet elle ferait s'il y avait un peu moins d'arbres, de marchands d'oranges et de châlets à destinations diverses. Au carrefour Médicis, la future gare de Sceaux. Gambetta est au Carrousel, partageant avec Charlemagne l'honneur d'être proscrit par vos édiles.

Comme, dans le Jardin des Tuileries même, le monument pourrait manquer de perspective, nous aurions tout naturellement la place de la Concorde, où l'obélisque de Louqsor s'élançait, droit et nul — sans intérêt, si on n'appartient aux « Inscriptions » — entre le petit arc du Carrousel et l'autre, de plus grandiose effet, celui de l'Étoile (et l'égalant presque en beauté), qui attend toujours son couronnement.

Ce n'est pas là haut que nous mettrions le monument; l'expérience de Falguières est trop dangereuse, et nous ne voulons pas entrer en lutte avec les Parisiens, dont l'œil, fait à certains effets, ne s'inquiète pas toujours des anomalies d'histoire, de goût et de milieu. C'est ainsi que la Madeleine et le Corps législatif restent veufs de leurs acrotères sans nous choquer, alors que des Grecs ou des Romains eussent regardé ces monuments comme inachevés.

Or donc, sur le milieu de cette magnifique place de la Concorde se dresse un solide d'égale résistance, très antique, datant des aïeux de M. Eiffel qui peut le considérer dédaigneusement du haut de ses 300 mètres; et je pense pouvoir ajouter que cet obélisque est quasi sans intérêt artistique, bien que considérable au point de vue archéologique.

Que fait-il là? Nul ne le sait et tout le monde l'accepte — La tradition dit qu'il fut de difficile transport, son érection encore plus pénible, grâce à la perfide Albion qui, jalouse, avait subrepticement fait pourrir les cordes ou échafauds servant au bardage qu'on a figuré sur le piédestal. Sa place toute naturelle serait dans une salle ou une petite cour du Louvre avec la collection Dieulafoy. — Et pour rompre l'éblouissante perspective des deux arcs de triomphe, entre la rue Royale, la Seine et les grands jardins, quel plus merveilleux emplacement que celui-là, pour le chef-d'œuvre de Dalou, destiné à la glorification d'un règne ou d'une époque?

Je ne me flatte pas, Monsieur le Directeur, que cette idée, qui me paraît si simple, ait assez d'écho pour qu'elle réussisse, car rien ne sera jamais plus difficile à vaincre que l'habitude, surtout celle de la vue.

Mais pour finir par un trait de satire, j'espère que cette lettre ne renouvellera pas dans votre estimable journal la toujours si intéressante question des Ingénieurs et des Architectes!

Et pourtant, s'il fût un escalier oublié, c'est bien celui-là, celui de l'Obélisque que la malice parisienne a pourvu d'un concierge plus hiéroglyphique que les canards sans pattes du monument, et tout cela pour se gausser des pauvres provinciaux. Rendez-leur cependant cette justice que, pendant l'Exposition, ils ont su retrouver leur chemin à travers le dédale de vos rues chacune aux noms plus nombreux que ceux d'une noble Castillane.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

UN DE VOS LECTEURS ASSIDUS.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le concours de composition décorative (enseignement simultané) a donné lieu au jugement dont suit l'énoncé, sur un programme comportant, pour sujet, « Un cadran solaire » :

Première médaille à *M. Armbruster* (Atel. André).

Première seconde médaille à *M. Desgardin* (atel. Guadet).

Deuxième seconde médaille à *M. Berger* (id. id.)

Mention à *M. Mauber* (atel. Guadet.)

Mention à *M. Vallat* (atel. Douillard et Thierry).

Au surplus 13 mentions ont été attribuées à divers élèves architectes pour figures dessinées d'après nature ou d'après l'antique.

Pour le modelage une médaille a été décernée à *M. Bacot*, (atel. André) et 8 mentions à divers.

Pour le dessin ornemental une médaille a été décernée à *MM. Bernard* (Charles) élève de M. Guadet, et *Robert* (Henri) élève de M. Raulin; 8 mentions à divers.

Par suite de ces divers jugements sont passés en première classe : *MM. Bauhain, Mottar, Barigny, Jouenne, Dauphin Rochefrette* et *Lajoie*.

Le concours d'architecture dit du *Prix de reconnaissance des architectes américains* était ouvert le mardi 21 janvier. Les concurrents, vu la grandeur de l'échelle donnée par la commission du Conseil Supérieur, ont cru devoir abandonner le concours. Espérons qu'on fera droit à leurs réclamations.

U. A.

ATELIERS AVEC HABITATION

A CHATEAUDUN (EURE-ET-LOIR)

PLANCHE 9

Le bâtiment principal de cette construction élevé sur l'emplacement d'un moulin à farine comprend : au rez-de-chaussée, vastes ateliers pour la fabrication de bijoux d'argent; au premier étage, habitation du maître; au deuxième

Fig. 34.

Landier, genre Moyen-âge.

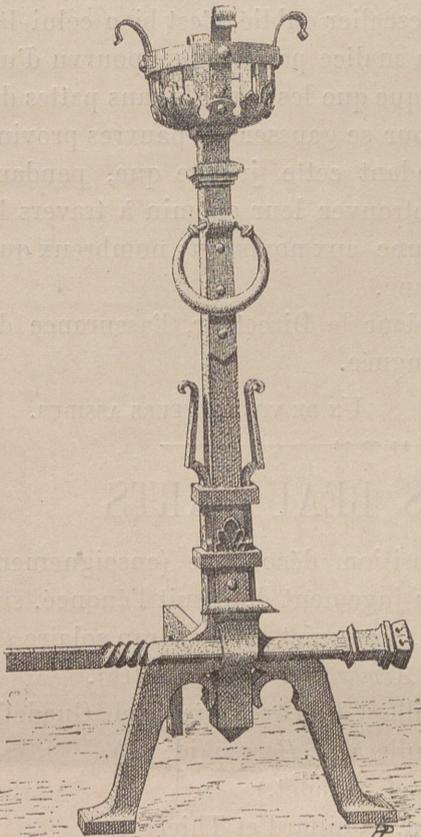


Fig. 35.

Landier et candélabre.

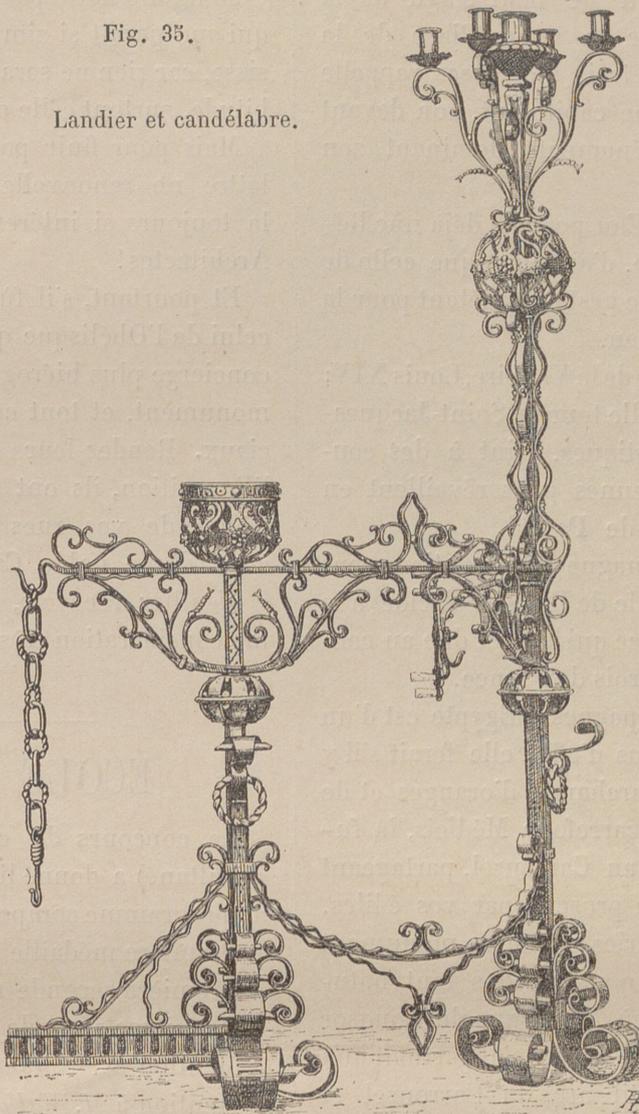
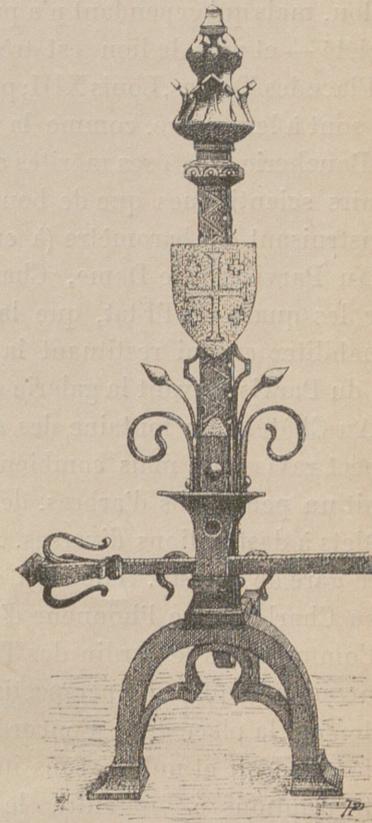


Fig. 36.

Grand chenef, genre Moyen-âge.



étage, pièces mansardées, chambres d'amis et de domestiques; grands greniers au-dessus.

La roue de l'ancien moulin fournit la force motrice nécessaire pour la mise en marche des machines; selon le besoin et lorsque les eaux font défaut, une machine à vapeur installée dans le bâtiment peut la remplacer. Un grand réservoir pour la distribution des eaux a été établi au deuxième étage, cette eau est élevée par la roue; ce même mécanisme sert également pour la production de l'électricité employée pour l'éclairage du rez-de-chaussée et du premier étage.

Les murs de cette construction sont en maçonnerie de cailloux avec parements extérieurs à pierres vues; la brique a été surtout employée concurremment avec la pierre de taille Champeigny dure, pour angles, piédroits, sommiers, clefs, corbeaux, etc. Premier plancher tout en fer avec remplissages en hourdis creux, système Perrière. Deuxième plancher en chêne avec poutres et solives apparentes ornées de moulures; entrevoix en staff avec motifs décoratifs. Couvertures en ardoises de couleur formant dessins et fixées sur voliges jointurées avec agrafes Fourgeau. Escalier en bois de chêne naturel, avec main-courante idem; les murs de l'escalier et du vestibule sont décorés par des peintures murales. Carrelage du vestibule et de la salle à manger en carreaux céramiques à dessins de la maison Sand et Cie à Paris; pour la cuisine et l'office, carreaux de Pont-Sainte-Maxence, à deux tons. La cheminée monumentale et toutes les boiseries de la salle à

manger sont en noyer sculpté; ce travail parfaitement traité a été exécuté par la maison Moisseron et André d'Angers. Le chauffage de tout l'édifice a lieu par le système à eau chaude de la maison Gandillot de Paris, le fourneau est placé sous l'escalier.

De vastes dépendances renfermant les logements de deux contre-maitres et d'un concierge, les remises, écuries, hangars, etc., complètent le bâtiment principal dont la description sommaire est donnée ci-dessus.

Cette construction est l'œuvre de notre habile confrère, M. Passard.

Entrepreneur général de ces travaux, M. Cailleaux, entrepreneur à Chartres.

Noms des sous-traitants :

Couverture, M. Bourgeois fils, de Châteaudun.

Menuiserie, M. Lhomme, de Châteaudun.

Serrurerie, M. Pulvignon, de Châteaudun.

Fumisterie, M. Defanti, de Paris.

Canalisation des eaux, M. Gréville-Gauthier, à Châteaudun.

Peinture, M. Clavier, à Châteaudun.

Les staffs employés à la décoration du vestibule et du salon proviennent de la maison Dupuy, à Paris.

Les grilles de clôture de la maison Gandon et Lœvenbruck, du Havre. Les fenêtres en fer de l'usine au rez-de-chaussée de la maison Pantz frères, de Pont-à-Mousson; et le hérisson en fer forgé empêchant l'accès du côté de la rivière de la maison

Fig. 37. — Panneau de rampe en fer poli.

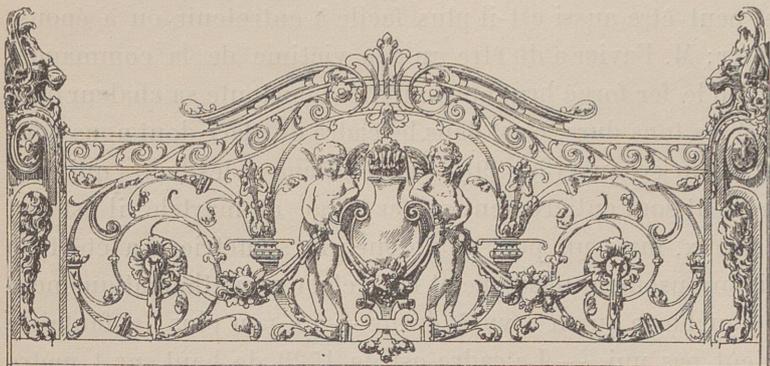
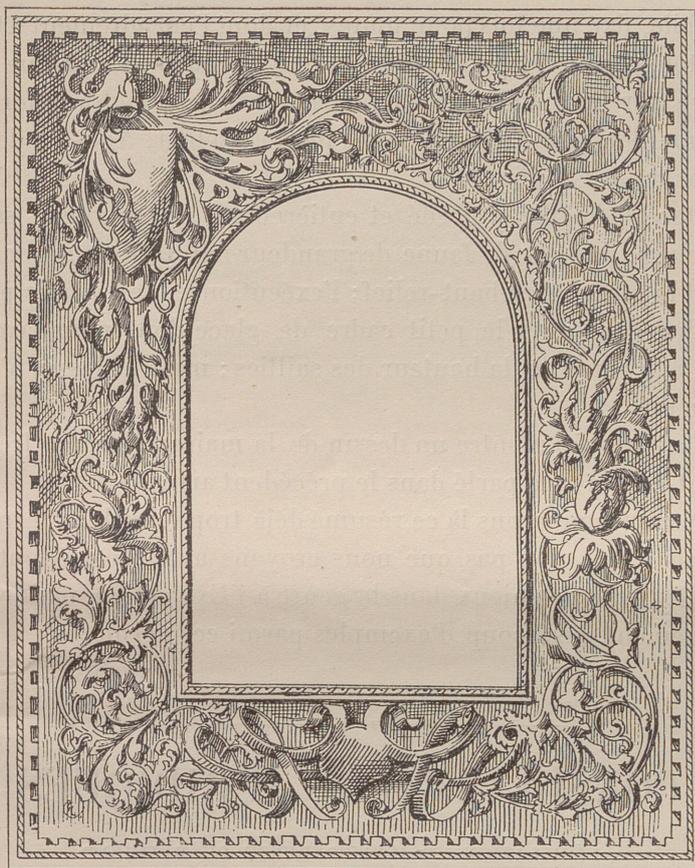


Fig. 38. — Cadre de petite glace en repoussé.



André de Paris. Les stores en fer fermant toutes les ouvertures du premier étage ont été installés par la maison Regnard de Paris.

Les ouvrages se sont élevés à la somme de 78,000 francs.

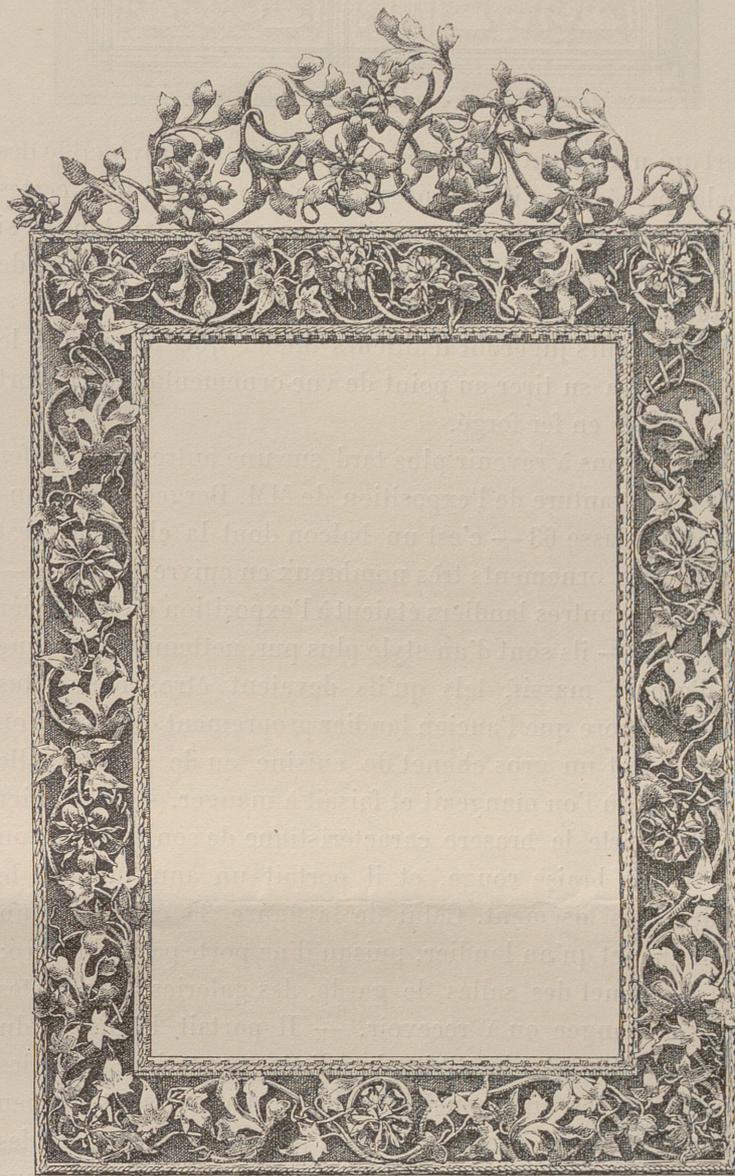
VILLAS A VEULES

(SEINE-INFÉRIEURE)

PLANCHE 26

M. P. Déchard avait envoyé au Salon de 1889 une série de châssis donnant les vues et les plans d'un groupe de villas, à Veules. Notre planche reproduit deux de ces villas, d'un aspect très pittoresque. On voit qu'elles ont été construites sur des plans très simples et de petites dimensions. Les matériaux employés, brique et pierre, donnent une couleur agréable à ces deux villas.

Fig. 39. — Cadre de glace en fer forgé



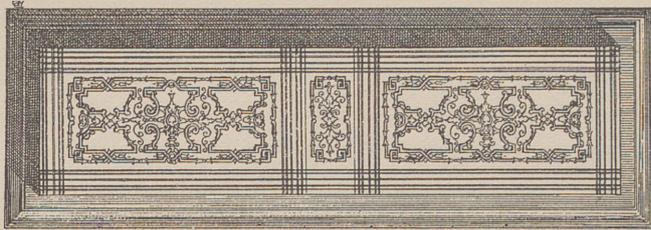
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

LA FERRONNERIE D'ART

(Voyez page 165.)

Les figures 34, 35 et 36 montrent trois landiers, dont l'un (fig. 35) avec candélabres est d'un style plus mièvre; c'est le landier purement décoratif et dont la composition montre la parfaite inutilité; quoique et par cela même qu'on ait cherché et réussi à vaincre maintes difficultés de la forge et du marteau, l'ensemble reste mou et sans grand caractère; comme genre on pourrait l'assimiler à l'époque Louis XV, c'est-à-dire celle où les chenêts étaient en usage et où le landier était sans objet; on ne peut cependant nier quel grand effet doit produire dans une pièce de suffisante grandeur cette devanture de foyer de haute dimension; elle va bien avec notre goût de la chose ancienne, alors cependant que nous vivons d'une façon toute différente. D'ailleurs il est curieux de remarquer que tout objet, même absolument nouveau dans son emploi, n'en est pas moins conçu dans tel ou tel style des époques antérieures; et cependant il nous semble que dans la ferronnerie

Fig. 40. — Plaque de serrure.



d'art qui n'a pas en somme reçu une empreinte invincible des siècles précédents, il était possible de renouveler, plus certes qu'en architecture, où les maîtres passés ont fait tant et si bien que l'idéal pour beaucoup est de les bien étudier et de les imiter.

Nos lecteurs jugeront d'ailleurs mieux que nous tout le parti qu'on a su tirer au point de vue ornemental de ces fort belles pièces en fer forgé.

Nous aurons à revenir plus tard sur une autre pièce en fer formant devanture de l'exposition de MM. Bergeotte et Dauvilloi à la classe 63 — c'est un balcon dont la charpente est en fer et les ornements très nombreux en cuivre martelé. —

Les deux autres landiers étaient à l'exposition de M. Favier (classe 25) — ils sont d'un style plus pur, nettement gothique — d'aspect massif, tels qu'ils devaient être, mais plus décorés encore que l'ancien landier proprement dit — qui, on le sait, étant un gros chenet de cuisine ou de grande salle commune où l'on mangeait et faisait à manger. — Le landier (fig. 34) porte le brasero caractéristique de son emploi; on y mettait la braise rouge, et il portait un anneau pour le manier plus aisément. Celui de la figure 36 est plutôt un grand chenet qu'un landier, puisqu'il ne porte pas le brasero; c'est le chenet des salles de garde, des galeries, des vastes pièces à manger ou à recevoir. — Il portait l'écusson du maître du lieu et admettait plus d'ornementation; mais les feuilles situées au-dessus de la barre d'appui sont un peu maigres, et elles ne nous paraissent pas remplacer les solides pièces de fer du landier (fig. 34) servant de support pour accrocher pincettes et pelles.

L'exposition de M. Favier se faisait remarquer par l'exécution très franche du fer forgé sans aucun polissage et par l'imitation serrée des styles et des objets anciens. A côté de sujets un peu fatigués d'ornementation comme les lustres, on pouvait voir un très original support de lanterne formé d'un dragon ailé; — dans les objets plus petits, une applique grossière en fer martelé d'une sobriété de style et d'une exécution intéressante. Nous avons renoncé à le reproduire, le dessin n'en pouvant donner que très difficilement une idée.

L'entrée principale de l'exposition de cette maison était un panneau de rampe en fer forgé poli (fig. 37), dont le centre est formé par deux personnages en bronze. Les enroulements du fer qui les entourent montrent bien la manière de M. Favier, manière que nous avons retrouvée dans plusieurs de ses autres ouvrages; mais on ne peut que regretter qu'il ait été fait une si complète concession à la mode actuelle: produire avec du fer les effets du bronze. Au point de vue de l'exécution, cette méthode a l'avantage de ne pas dissimuler les trucs d'atelier, mais à un autre point de vue ne semble-t-il pas que les métaux sont assez variés pour avoir chacun leur mode d'em-

ploi rationnel. Le poli plaît plus à l'œil, au détriment de l'art, et peut-être aussi est-il plus facile à entretenir ou à épousseter; M. Favier a dû être un peu victime de la commande.

Où le fer forgé brut nous montre bien toute sa chaleur malgré ses tons durs, c'est dans le cadre de glace dont nous donnons un croquis (fig. 39) — le feuillage et les fleurs qui l'entourent sont entièrement en fer forgé et martelé, il est fort curieux, mais un peu monotone; la symétrie y a été trop rigoureusement observée et l'on retrouve mathématiquement à gauche ce qu'on a vu à droite — un peu plus de fantaisie n'eût pas nui. — Le cadre est de 1^m20 de haut sur 4 mètre environ.

Un autre, beaucoup plus petit, sorte de miroir, mais non mobile, fixé une fois pour toutes, et dont l'encadrement était en tôle repoussée puis reprise et finie au burin. La plaque est mise sur une maquette en plâtre dont elle prendra la forme au maillet, puis sera retouchée par le ciseleur. Nous en donnons un dessin (fig. 38).

Dans le même procédé et entièrement au repoussé sans ciselure, une tête de faune de grandeur naturelle comprenant tout le masque en haut-relief; l'exécution en est certes plus difficile que pour le petit cadre de glace dont nous avons parlé, à cause de la hauteur des saillies; mais le dessin n'eût rien dit.

La figure 40 montre un dessin de la maison Moraux frères dont nous avons parlé dans le précédent article.

Nous terminerons là ce résumé déjà trop long de la ferronnerie d'art; non pas que nous croyons avoir donné tout ce qu'il y avait de mieux dans le genre à l'Exposition, mais certainement, beaucoup d'exemples parmi ces dernières.

Ch. BAZIN.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Honoraires. — Frais de déplacement.

En 1883, j'ai dressé un projet de construction d'une maison d'école mixte, pour la commune de S..., arrondissement de C... Ce projet fut renvoyé du ministère quelque temps après mon installation dans l'arrondissement de N..., avec prière de réduire la dépense d'environ 3,000 francs. Les dispositions que j'avais projetées ont été absolument maintenues par mon collègue chargé de ce travail, mais en diminuant certaines dimensions en largeur et en longueur, afin de réaliser l'économie demandée par M. le ministre.

Mon projet ainsi modifié est exécuté; je demande aujourd'hui 2 1/2 % du montant primitif pour mes honoraires, attendu qu'il n'a été relevé aucun vice dans mon projet, lequel aurait pu être exécuté avec avantages sur le second, si la commune avait voulu prendre à sa charge la somme que l'État ne voulait pas donner.

Je n'ai, d'ailleurs, pas refusé de retoucher le projet primitif, et c'est uniquement pour satisfaire certaines personnalités que mon collègue a été chargé de ce travail. M. le maire de cette commune désire me payer, mais il croit ma demande exagérée et désirerait connaître des précédents dans l'espèce.

Je dois dire que le devis estimatif ne dépassait pas la

somme de 15,300 francs, alors que la circulaire ministérielle fixe à 16,000 francs le montant maximum de la dépense pour écoles mixtes des petites communes.

Réponse. — Nous avons déjà expliqué que les architectes ont droit à des honoraires calculés d'après le tarif en usage pour les plans et devis qu'ils ont reçu l'ordre d'établir et qui n'ont pas été suivis d'exécution, si ces projets sont en état d'être réalisés ou approuvés et constituent un travail sérieux (Cons. d'Ét., 11 juill. 1867, ville de Cannes; 5 déc. 1873, comm. de Saint-Maixent c. Vve Vallet; 9 janv. 1874, Allaux c. comm. d'Arès; 8 août 1882, Jory c. comm. de Trouville, 2 mai 1884, Dufils c. comm. de Saint-Étienne-de-Vauvray; 24 avril 1885, sieur Laudix; 27 mars 1885, Esquié c. ville de Toulouse; 19 mars 1886, sieur Mesure c. ville d'Hyères).

Les honoraires dus à notre correspondant sont de 1 1/2 %, pour projets et plans, et non 2 1/2 %.

Ajoutons que l'abandon du projet de construction, par la commune, ne cause pas à l'architecte un préjudice dont il lui soit dû réparation. Après avoir établi des plans et devis, la commune est toujours libre de renoncer à ses projets, en payant les honoraires afférant aux plans et devis (Cons. d'Ét., 27 mars 1885, Esquié, c. ville de Toulouse).

Un autre correspondant nous expose une question semblable dans les termes suivants :

J'ai été chargé en 1882, par une commune de mon ressort, distante de 40 kilomètres du chef-lieu d'arrondissement, d'établir un projet de construction d'un groupe scolaire. Les plans, dont le devis estimatif s'élevait à 25,750 francs, furent approuvés par délibération du conseil municipal.

Ce projet ne fut pas mis à exécution; et en 1886, je fus chargé d'établir un second projet pour école de garçons, s'élevant à 134,000 francs. Ce dernier a été mis à exécution et j'ai été payé.

Mais j'ai réclamé mes honoraires pour le premier projet, plus mes frais de déplacement et autres à raison de 0 fr. 45 par kilomètre, soit au total 609 fr. 60.

Sur ma demande, introduite devant le conseil de préfecture, la commune a répondu que j'avais été payé pour le projet exécuté et qu'elle ne me doit rien pour le premier.

Le conseil de préfecture, par arrêté du 27 décembre dernier, m'alloue 150 francs, sur lesquels j'ai 73 fr. 20 de déboursés; resterait pour honoraires 76 fr. 80. Dois-je accepter? Dois-je en appeler de cette décision devant le Conseil d'État? — En ce cas quelle serait la marche à suivre? — Ce tribunal suprême juge-t-il sur pièces, ou dois-je y être représenté en personne ou par fondé de pouvoir? — Quelle somme de frais aurais-je alors à exposer?

Réponse. — Lorsqu'un premier projet a été étudié et qu'il n'y a pas été donné suite en raison de l'étude d'un second projet, accepté définitivement, les honoraires du premier projet doivent être réduits de ce que ce projet a pu faciliter la rédaction du projet exécuté; — il y a là une appréciation d'espèce.

Les honoraires du premier projet ne doivent être alloués intégralement que lorsque le projet réalisé diffère essentiellement du premier projet.

Quant aux frais de déplacement il n'existe pas, à proprement parler, de tarif légal; — ils sont généralement comptés à raison de 6 francs par myriamètre, au delà de deux myriamètres, soit pour aller, soit pour venir.

Taille de pierre. — Règlement.

Le 30 juin 1887, R... et M... sous-traitaient des travaux de taille de pierre à Q... et D..., entrepreneur principal.

La convention disait :

« Pour débits, taille des lits et joints de pierres, prenant pour base et suivant la série de prix de la ville de Paris édition 1882, R..., et M... feront 36 % de rabais. »

Au règlement, l'entrepreneur principal, Q... D... appliqua les prix de base de la série, au lieu d'appliquer les prix de règlement, et augmenta cette diminution préalable inopinée des 36 % de rabais convenu.

C'est ainsi que le mètre cube de taille de lits et joints est réglé par Q... D... à 12 fr. 09, prix de base, tandis que la série accorde 15 fr. 40, prix de règlement.

R... et M... subissent donc par ce règlement une diminution totale de 61 %, c'est-à-dire qu'ils auraient exécuté pour 39 francs un travail que la série cote 100 francs et qu'au lieu d'avoir travaillé pour réaliser un modeste bénéfice, que leur laissait le rabais déjà énorme de 36 %, ils ont, à l'heure actuelle, payé bien au delà de ce que le règlement leur accorde.

Je crois que jamais semblable contestation n'a été soulevée et qu'aucun règlement de mémoire n'avait été fait avec le prix de base, qui n'est qu'un des éléments des prix de règlement, le seul réel.

Réponse. — Le règlement de l'entrepreneur général nous paraît absolument erroné, en prenant les termes de la convention, il y a lieu d'appliquer intégralement les prix de base de la série de la ville de Paris, édition 1882.

Or la série dit expressément, en observations générales, que les prix de règlement se composent : 1° des déboursés pour la main d'œuvre et les fournitures; 2° des faux-frais appliqués à la main d'œuvre seulement; 3° du bénéfice appliqué aux prix des fournitures de la main d'œuvre et aux faux frais.

Les travaux de taille de pierre étant des travaux de façon, il y a donc lieu d'appliquer à ces travaux, pour obtenir le prix de règlement, les déboursés de la main d'œuvre, les faux frais fixés à 15 % et le bénéfice fixé à 10 %.

Dans l'espèce qui nous est soumise, il s'agit de la pierre n° 6, pour taille des lits et joints; le prix de règlement doit donc se composer ainsi qu'il suit, aux termes du n° 1508.

Lits et joints.	12 fr. 096
Faux frais 15 %.	1 fr. 81
Bénéfice 10 %.	1 fr. 39

Total 15 fr. 296

Tel est le prix dû au sous-traitant, moins les 36 % de rabais convenu.

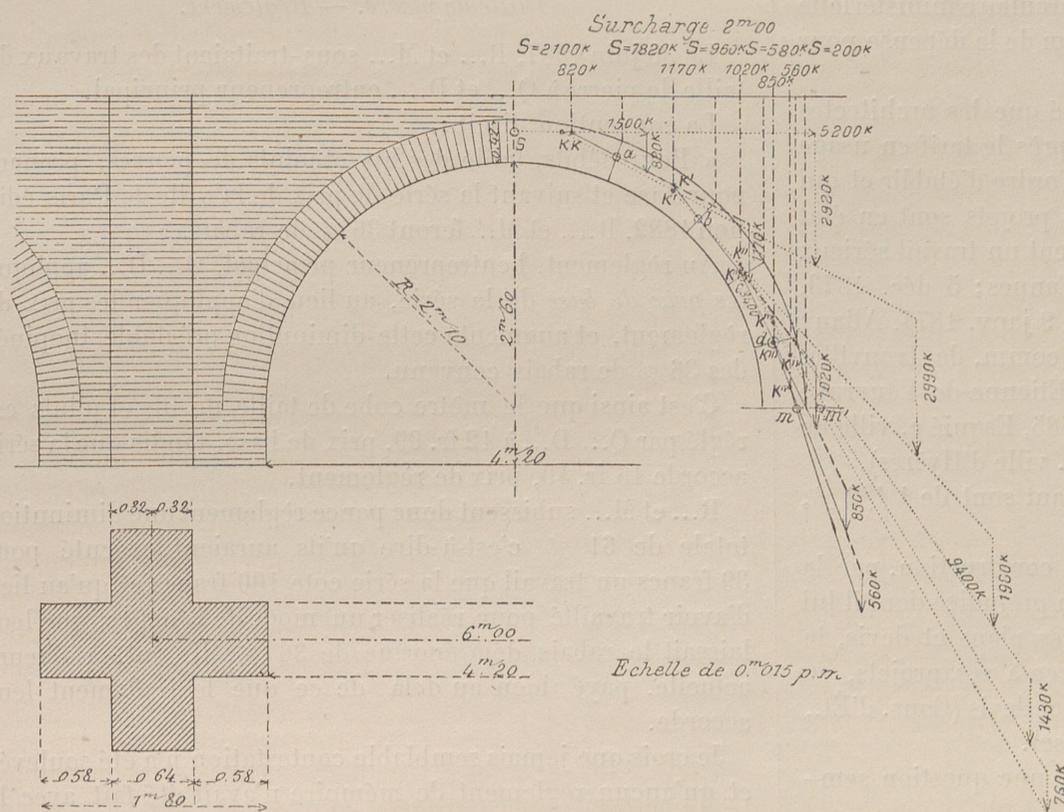
CONSULTATIONS TECHNIQUES

VOUTES EN PLEIN CINTRE ET EN ANSE DE PANIER

On nous adresse la lettre suivante.

Je vous serai obligé, dans votre plus prochain numéro, de me donner les renseignements suivants :

Ci-joint deux croquis représentant, l'un un arc elliptique, l'autre un plein cintre. Ces arcs ont une hauteur de 0^m42 et une largeur de 0^m64; ils sont construits en briques taillées suivant le rayon et hourdées avec mortier de chaux du Theil et sable de rivière. Il y a grande adhérence entre la brique et



le mortier. Les culées sont assez fortes pour détruire toutes les poussées, la culée de la dernière travée est encore plus forte que celles intermédiaires.

En supposant une charge uniformément répartie, quelle est la charge maxima que chacun de ces arcs peut supporter ?

Réponse. — Examinons d'abord l'arc en plein cintre, sans surcharge aucune. Divisons en plusieurs voussoirs de longueurs quelconques, et calculons le poids de chaque partie d'arc avec la portion de tympan qui lui incombe, sur l'épaisseur de 0^m64; marquons l'aplomb de chacun de ces poids partiels.

La pression à la clef doit passer au tiers supérieur, en un point S. Cette pression rencontre en K le premier poids de 820^k; composée à partir de K avec ce poids, elle donne une première résultante qui rencontre en K' le second poids. A partir de K' on compose avec le second poids, etc. (1). On obtient ainsi la série des points, *a b c d m*, de rencontre avec chaque joint. En prenant une pression à la clef de 1,500^k environ, la courbe de pression qui réunit ces points passe en *c* au tiers inférieur du joint correspondant, qui est le joint de rupture. De S jusqu'à *c* et même au delà jusqu'à *d*, cette courbe reste à l'intérieur de chaque joint, dans des conditions qui assurent une bonne stabilité; mais il n'en est plus de même au delà de *d*; on voit qu'en *m* elle se rapproche trop de l'extrados, dépassant le tiers du joint de naissance. Là la stabilité est encore possible, mais l'arête d'extrados fatigue beaucoup.

Il s'ensuit que la voûte, sous la seule action de son propre poids, se comporterait bien, du sommet jusqu'à *d*, mais qu'elle fatigue dans les parties les plus basses. Pour y remédier il faudrait, vers les naissances, ne plus extradoser parallèlement, mais donner plus d'épaisseur. Tout au moins il faudrait que l'arc jetât harpe dans ce massif par des joints croisés, de telle manière qu'on puisse admettre une transmission des pressions au delà de l'extrados, par suite de la liaison ainsi établie entre l'arc proprement dit et la pile.

(1) Voyez : *Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux*, p. 852 et suivantes.

Ces précautions étant prises, de l'une ou l'autre manière, la stabilité serait assurée et l'on n'aurait plus à se préoccuper que d'une condition: celle de ne pas dépasser la limite de résistance des matériaux.

Supposons, par exemple, une surcharge représentée par un massif de maçonnerie s'élevant de deux mètres au-dessus du couronnement, c'est-à-dire par un poids de 3,000^k environ au mètre superficiel de tablier. Sur chacune des divisions de l'arc, la surcharge est de 2,100^k, 1,820^k, etc., qui s'ajoutent au poids de la maçonnerie. On marque l'aplomb de chaque poids partiel, comprenant la maçonnerie et la surcharge, et l'on trace la nouvelle courbe des pressions, avec une poussée à la clef de 5,200^k. On voit que le tracé en pointillé, correspondant à cette seconde hypothèse, diffère peu du premier, et passe également vers *c*, au tiers du joint. A par-

tir de *c*, elle s'écarte plus que la première vers la droite, comme on devait s'y attendre avec une plus grande poussée, et passe en *m*, à la naissance. La présence de cette surcharge exigerait donc une surépaisseur à la naissance plus grande encore que dans le premier cas.

Si cette précaution a été prise, voyons quel serait le travail imposé aux matériaux.

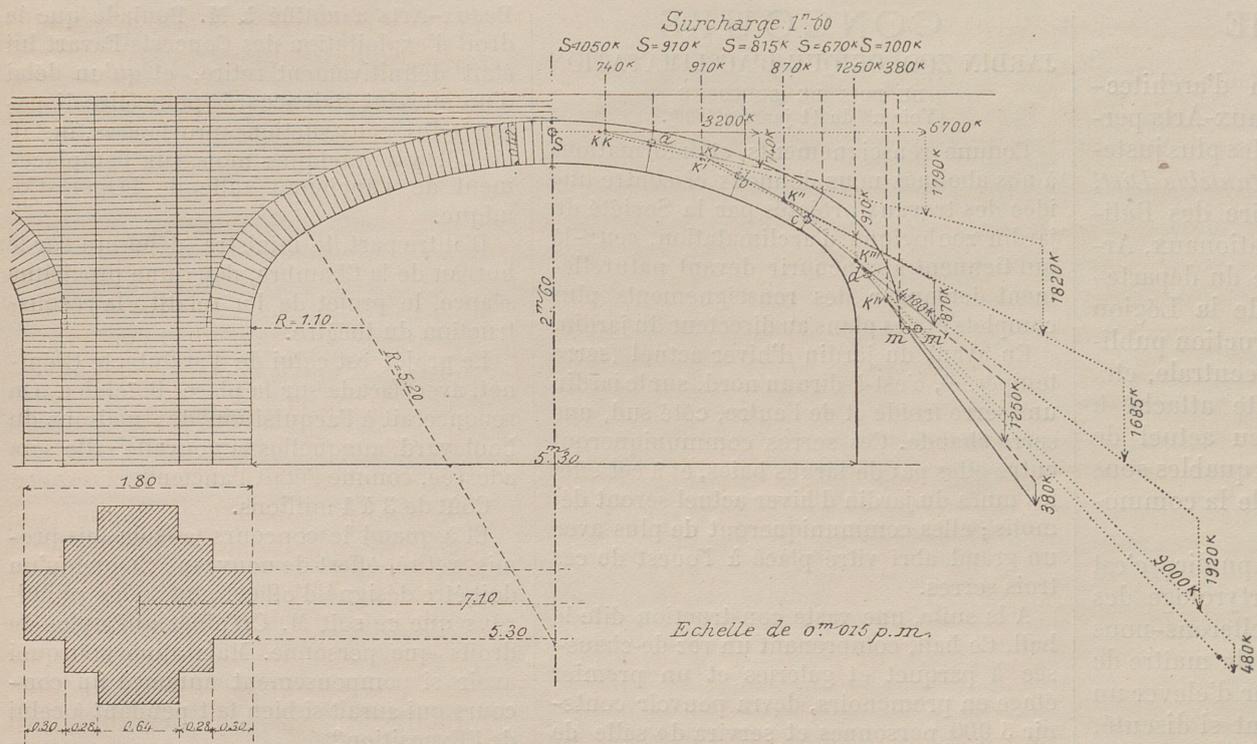
La pression normale en *c* est de 3,400^k environ dans le premier cas, sans surcharge; de 9,400^k avec la surcharge de 2^m00. La surface de joint est 0.47×0.64 , soit 0.28; le travail est de $\frac{2 \times 3,400}{0.28}$, soit 35,000^k dans le premier cas; de $\frac{2 \times 9,400}{0.28}$, soit 67,000^k dans le second.

Les matériaux supporteront-ils ce travail? La brique, de bonne qualité, s'écrase sous une charge de 100^k par centimètre et peut supporter, comme charge de sécurité, le $\frac{1}{10}$, soit 10^k.

La brique résisterait donc bien au travail qui lui serait imposé, même avec la surcharge de 2^m00; mais il n'en serait pas de même pour les mortiers interposés dans les joints. Avec la chaux du Theil, de bonne qualité, il ne serait pas prudent de dépasser 5^k à 6^k, soit 60,000^k par mètre carré. La surcharge de 2^m00, ou de 3,000^k environ, par mètre carré, est donc la limite admissible.

Avec l'arc en anse de panier, procédons exactement de la même façon. Sans surcharge aucune, la courbe partant de S et qui, avec une poussée à la clef de 3,200^k, passe en *c* au tiers du joint, se comporte bien encore jusqu'en *d*, mais non au delà, car le point de passage *m* à la naissance sort entièrement du joint. Les conséquences à tirer sont les mêmes que dans le premier cas: il faut, par une surépaisseur ou par des précautions spéciales, élargir la surface sur laquelle se répartit la pression, dans la partie qui avoisine les naissances.

Moyennant cette précaution, peut-on admettre une certaine surcharge? Supposons-la, non plus de 2^m00, mais de 4^m,00 seulement, car la forme surbaissée est plus désavantageuse que le plein cintre; on l'a déjà constaté en voyant que, sans surcharge, la poussée à la clef est ici de 3,200^k, au lieu de



produit et les avantages immenses que peuvent en tirer les constructeurs. Malheureusement cette fabrication est encore bien limitée en France; mais lorsque les architectes et les ingénieurs connaîtront les bons résultats que l'on doit en attendre, et qui déjà ont été obtenus, il n'est pas douteux que les métallurgistes se décident à suivre l'exemple de leurs confrères, encore rares, qui ont annexé à leurs usines des ateliers d'utilisation des résidus qui jusqu'à présent ne font que grever leurs frais généraux.

Outre leur bon marché,

1,500^k. Le nouveau tracé, en pointillé, avec poussée de 6,700^k, passe aussi vers *c*, au tiers du joint, et sort plus encore vers la droite, en *m'*, sur le joint de naissance qui est insuffisant par conséquent.

Si ce joint a été élargi, de telle façon que *m'* soit bien à l'intérieur du joint, la stabilité sera assurée et nous n'aurons, cette fois encore, à nous préoccuper que de la résistance des matériaux.

La pression normale en *c* était de 4,100^k sans surcharge; elle est de 9,000^k environ avec la surcharge de 1^{m00}, ou de 1,500^k par mètre carré. Le travail correspondant est de $\frac{2 \times 4,100}{0.28}$, soit 30,000^k; ou de $\frac{2 \times 9,000}{0.28}$, soit 65,000^k. La limite de surcharge est donc, avec l'arc surbaissé, de 1^{m00} de maçonnerie, au lieu de 2^{m00} que supportait le plein cintre.

P. P.

LE CIMENT DE LAITIER

(Voyez page 166.)

Lorsqu'on donne l'eau, la chaux se boursouffle et s'échauffe; il se dégage de la vapeur d'eau qui se condense sur les parois de la chaudière et vient, pour être ensuite évacuée, en tournant un robinet, se rassembler au fond, sous les réservoirs, sans pénétrer dans ceux-ci, qui ne reçoivent par conséquent que la quantité d'eau strictement nécessaire à l'extinction.

L'opération terminée, on remplace les réservoirs par d'autres, sans que, comme on le voit, on remue la chaux, c'est-à-dire sans qu'on produise de la poussière.

Avec des matières premières d'aussi peu de valeur et des manipulations, qui demandent une bien moins grande force motrice que la fabrication des ciments ordinaires à prise lente, on doit obtenir du mortier d'un prix relativement peu élevé.

En effet, en Angleterre, avec du Portland à 38 francs la tonne, un mètre cube de mortier (1 de ciment et 3 de sable), revient à 25 francs, tandis que si on emploie du ciment de laitier qui ne coûte que 25 francs, le prix du mètre cube de mortier s'abaisse à 16 francs.

On voit quel intérêt il y a à faire connaître ce nouveau

les ciments de laitier ont encore sur les portlands l'avantage d'une plus grande résistance; voici quelques résultats d'essais à l'arrachement :

	Portland.	Ciment de laitier.
Après 3 ou 4 jours	7 ^{k0} par cmq.	14 ^k
— 7 —	10.5 à 12.6	21.0 à 24.6
— 28 —	12.6 à 15.5	24.6 à 31.6
— 6 mois	16.8 à 26.7	35.0 à 45.7

Avec des produits de l'usine de Donjeux (Haute-Marne), le laboratoire de l'école des ponts et chaussées a obtenu sur les 6 échantillons les chiffres suivants; les briquettes étant formées de ciment pur, sans addition de sable :

RÉSISTANCE PAR CENTIMÈTRE CARRÉ

A LA TRACTION			A LA COMPRESSION		
Après 7 jours.	Après 28 jours.	Après 84 jours.	Après 7 jours.	Après 28 jours.	Après 84 jours.
23.0	28.5	31.0	306.0	385.0	469.0
22.3	25.4	32.5	260.0	385.0	449.0
21.5	28.9	33.2	272.0	362.0	469.0
23.6	28.7	29.3	272.0	380.0	469.0
20.3	22.0	32.4	272.0	365.0	459.0
20.3	27.8	38.5	272.0	387.0	459.0

Après addition de sable, c'est-à-dire avec des briquettes de mortier, on a obtenu les moyennes suivantes pour les 6 échantillons :

14.93	26.03	29.23	180.0	260.2	319.2
-------	-------	-------	-------	-------	-------

Voici la composition du ciment qui a servi à ces essais :

Sable siliceux séparable par lévigation	0.25
Silice combinée	23.85
Alumine	13.95
Peroxyde de fer	1.10
Chaux	51.40
Magnésie	1.95
Acide sulfurique	0.45
Perte au feu	7.85
Total	100.00

(A suivre.)

NÉCROLOGIE

Le 17 janvier, la section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts perdait l'un de ses membres les plus justement estimés, *M. Arthur-Stanislas Diet*, Inspecteur général honoraire des Bâtimens civils et des Palais nationaux, Architecte en chef honoraire du département de la Seine, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre de la Société centrale, etc.

Le nom de *M. Diet* reste attaché à l'édification de l'Hôtel-Dieu actuel de Paris, œuvre des plus remarquables sous le rapport de l'ampleur et de la commodité de la distribution.

Parler d'un monument public, c'est ouvrir un chapitre du martyrologe des architectes. Aussi ne rappellerons-nous pas ici les amertumes dont le maître de ces œuvres a payé l'honneur d'élever un hôpital en un emplacement si discuté. Des modifications ont été imposées, en dernier lieu, au moment de l'achèvement des travaux; modifications que, peut-être, on regrette aujourd'hui, telles que la suppression de combles habitables pouvant, en cas de trop-plein, permettre l'expansion des services supplémentaires et, en temps ordinaire, des magasins et dépôts fort utiles en ce genre d'établissement.

Rappelons que *M. Diet*, né à Amboise (Indre-et-Loire), fut, avec tant de notabilités de l'architecture moderne, élève de Hippolyte Lebas et de l'École des Beaux-Arts où il obtint le Prix départemental vers 1852.

Il obtenait le prix de Rome en 1853 et une médaille de première classe à l'Exposition universelle de 1878.

A l'Exposition universelle de 1889, la Ville de Paris exposait les plans et élévations des réservoirs de Montmartre, dont *M. Diet* avait traité la partie monumentale.

L'Institut avait reçu, au nombre de ses membres, en 1884, l'architecte de l'Hôtel-Dieu.

Fort peu enclin, dit-on, à s'occuper d'architecture privée, notre éminent et regretté confrère avait cependant fourni, il y a peu de temps, les dessins pour la restauration, dans le style si fin de la Renaissance italienne, d'un château situé en Italie, à Rimini, pour le compte de *M. N. des V****, l'un de nos riches compatriotes, épris de cette architecture et du ciel bleu d'au delà des monts.

Disons enfin, ce que chacun répète parmi nous, que nul ne fut, plus que *M. Diet*, d'une correction parfaite et d'une entière loyauté dans ses rapports avec ses confrères.

CONCOURS

JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION
DU BOIS DE BOULOGNE
(Voir n° du 11 janvier 1890).

Comme renseignements et informations à nos abonnés nous donnons ci-contre une idée des travaux projetés par la Société du jardin zoologique d'acclimatation, ceux-là qui tiennent à concourir devant naturellement demander des renseignements plus complets et des plans au directeur du jardin.

En avant du jardin d'hiver actuel (serre tempérée), c'est-à-dire au nord, sur le jardin une serre froide et de l'autre, côté sud, une serre chaude. Ces serres communiqueront entre elles par de larges baies, et à cet effet les murs du jardin d'hiver actuel seront démolis; elles communiqueront de plus avec un grand abri vitré placé à l'ouest de ces trois serres.

A la suite, une vaste construction dite le hall. Ce hall, comprenant un rez-de-chaussée à parquet et galeries et un premier étage en promenoirs, devra pouvoir contenir 5,000 personnes et servira de salle de concert et de conférences; elle devra donc pouvoir contenir un nombreux orchestre et une estrade pour le conférencier et son matériel; à ce sujet les concurrents seront libres d'établir deux scènes différentes pour ces deux emplois différents, ou trouver une solution satisfaisant à ce double usage — si le hall était ouvert sur le grand abri vitré communiquant avec la serre — la scène serait unique.

Sous la scène, foyer, des artistes et magasins de la musique et des instruments.

En outre dans les annexes, au rez-de-chaussée, un café-restaurant avec ses dépendances, terrasses extérieures du côté nord, c'est-à-dire du côté du jardin, de plus deux salles de cours pouvant contenir de 100 à 300 personnes.

Au premier étage, salle d'atelier éclairée par en haut, pour l'étude des animaux d'après nature, bibliothèques, salons pour les abonnés, etc., des escaliers commodes, et vastes permettront une circulation rapide.

En arrière du hall et annexes, un aquarium en demi sous-sol avec premier étage pour les oiseaux.

Chacun comprendra une galerie de 4 mètres bordée soit de réservoirs contenant eau de mer et eau douce, soit les cages et volières.

Nos abonnés pourront d'ailleurs consulter les documents de ce concours dans nos bureaux, 47, rue Bonaparte.

PALAIS DU PARLEMENT A ROME

A la suite du jugement prononcé par la commission, cinq prix de 5,000 francs ont été accordés à MM. Broggi et Sommaraga, — Moreti, — Quaglia et Benvenuti, — Ristori — et Basile, auteurs des projets nos 2, 12, 31, 33 et 37.

Une mention honorable, avec prime de 3,000 francs, à MM. Giampietri, Manfredi et Magni, auteurs des projets nos 6, 42 et 47.

NOUVELLES
PARIS

L'Opéra-Comique. — Le ministre des

Beaux-Arts a notifié à *M. Poujade* que le droit d'exploitation des Concerts-Favart lui était définitivement retiré, et qu'un délai d'un mois lui était accordé pour faire disparaître les constructions provisoires, installées, il y a quelques mois, sur l'emplacement de l'ancienne salle de l'Opéra-Comique.

D'autre part, le ministre déposera sur le bureau de la Chambre, dans une prochaine séance, le projet de loi relatif à la reconstruction du théâtre.

Le projet est celui de l'architecte *Crépinet*, avec façade sur la place Boieldieu. On renoncera à l'acquisition des maisons du boulevard, auxquelles la nouvelle salle sera adossée, comme l'était l'ancienne.

Coût de 3 à 4 millions.

Et à quand le concours tant de fois promis, retiré, offert de nouveau? Si quelqu'un doit être désigné d'office, nous nous réjouissons que ce soit *M. Crépinet* qui a plus de droits que personne. Mais alors pourquoi avoir si pompeusement annoncé un concours qui aurait si bien fait pendant à celui de l'Exposition?

Exposition universelle. — Nous sommes heureux d'apprendre que le Pavillon des Forêts au Trocadéro, dont l'architecte est *M. Lucien Leblanc*, vient d'être acquis par la ville de Paris qui doit le faire reconstruire à Vincennes.

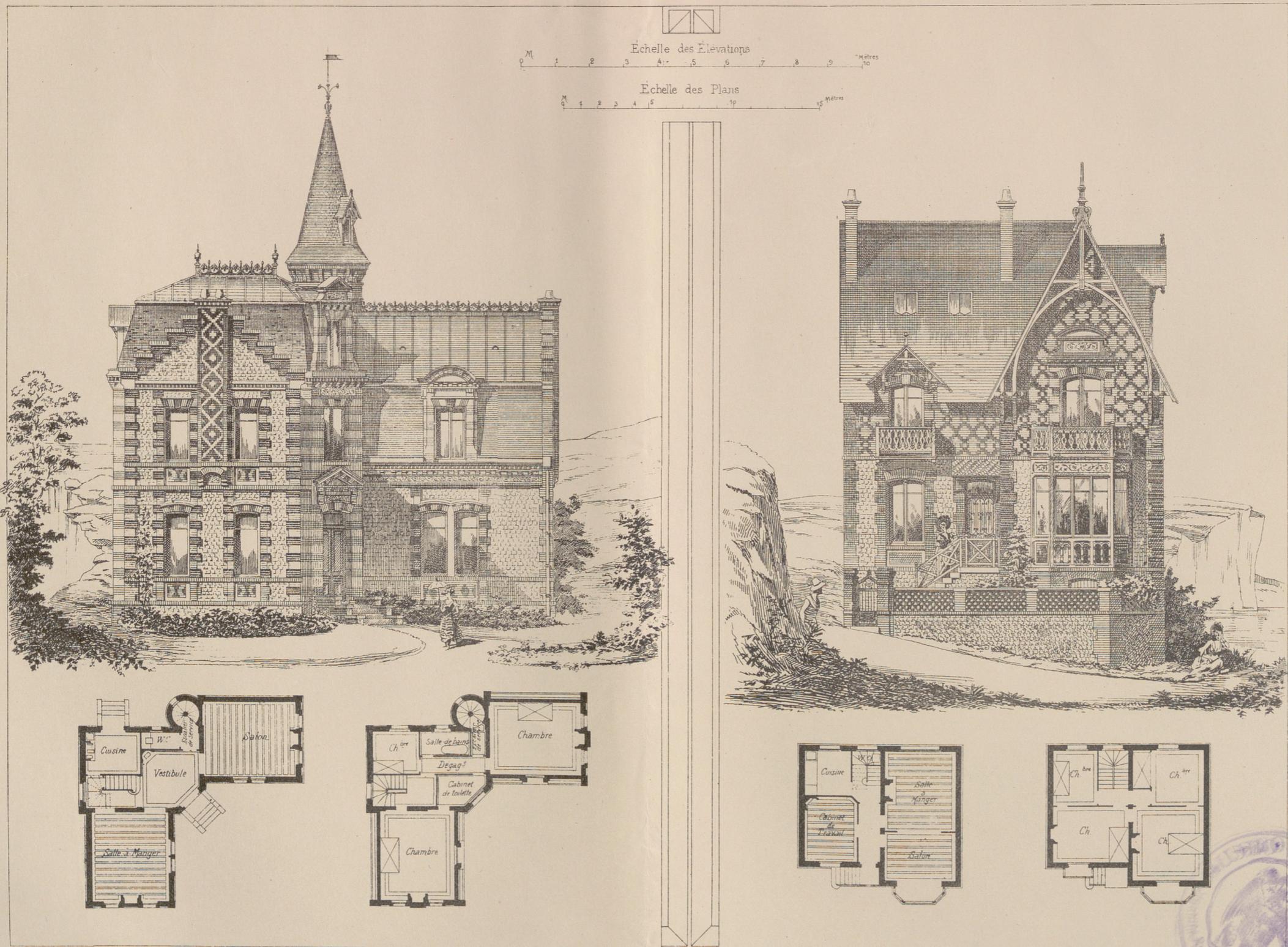
Il a paru certains articles de journaux dans lesquels on a imaginé des ingénieurs, des architectes ou dessinateurs forestiers pour cette œuvre pittoresque; cela n'a jamais existé, il n'y a eu pour le Pavillon des Forêts qu'un seul architecte, qu'on a essayé de faire disparaître par tous les moyens possibles, mais que le gouvernement par contre a hautement récompensé en le nommant chevalier de la Légion d'honneur.

Réunion des architectes de l'Exposition. — Très cordiale et très gaie, cette première réunion qui a eu lieu samedi dernier chez *Véfour*, et qui comptait environ cinquante convives. On avait invité quatre personnages officiels, MM. Alphand, Grison et Berger. (ce dernier comptant pour un directeur général et un député). Mais les deux premiers, malades, se sont fait excuser, et *M. Berger*, dans une lettre très claire, a prouvé par A + B qu'il lui était impossible d'assister au dîner de ces bons architectes, pour lesquels il a eu toujours tant de sympathie.

Par suite de ces absences, assurément très regrettables, le côté sérieux et administratif a manqué un peu à cette réunion pleine d'intimité et de bonne humeur. Les architectes de l'Exposition, très philosophes, ont pris leur parti d'avoir un dîner sans toast où on leur aurait parlé de la tour Eiffel et de l'honneur qu'ils ont eu d'être à la peine. Mais ils ont joyeusement trinqué sans façon à leur santé, et à celle des confrères absents qu'ils espèrent voir au prochain de ces dîners, où, sans souci des petites rivalités d'écoles ou de coteries, on peut se sentir le coude tout en le levant en l'honneur de notre vaillante corporation.

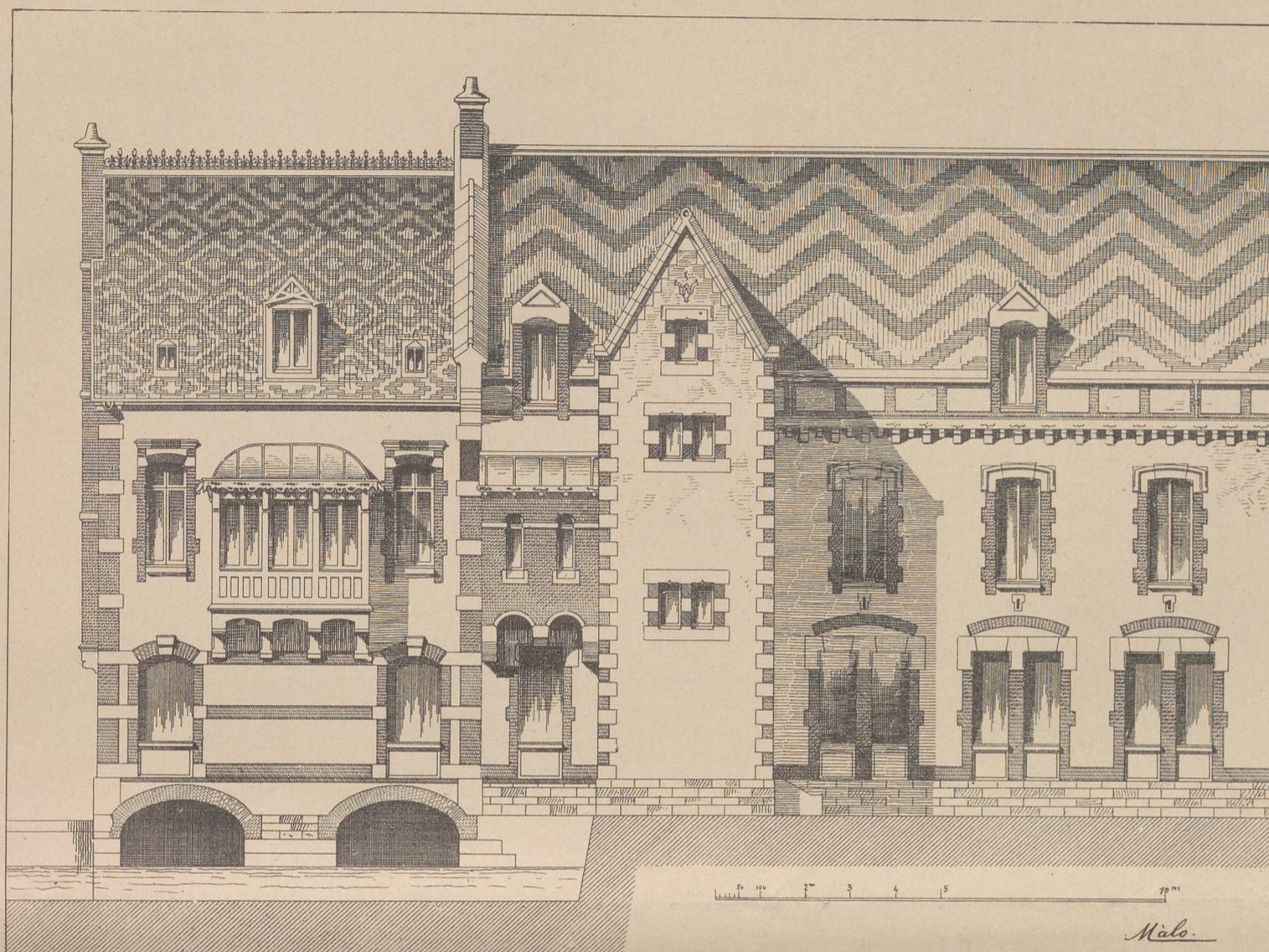
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



VILLA AU BORD DE LA MER - ARCHITECTE: M. P. DÉCHARD

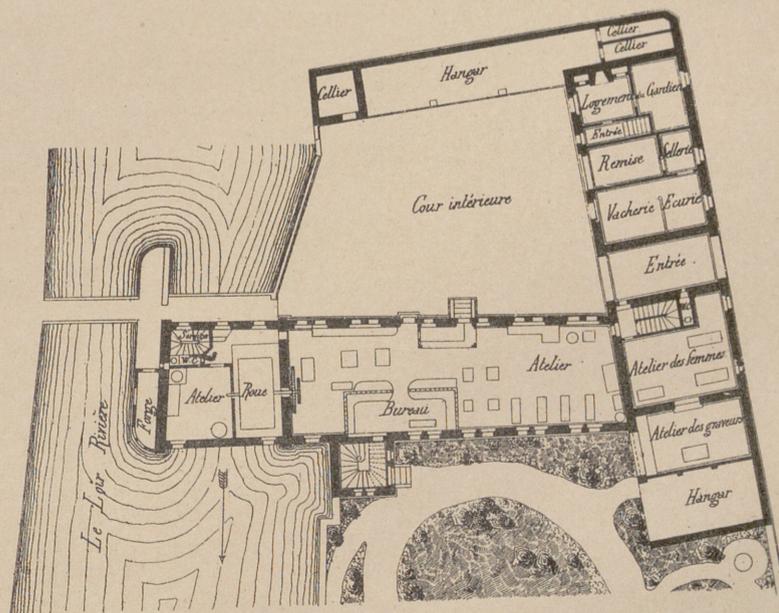
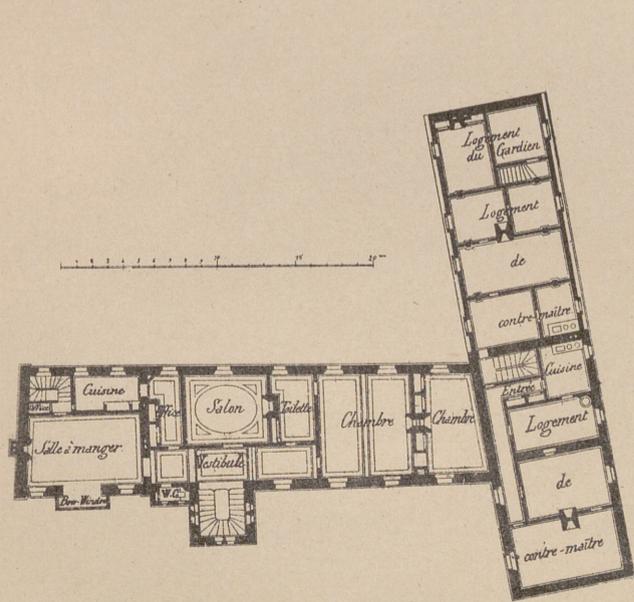




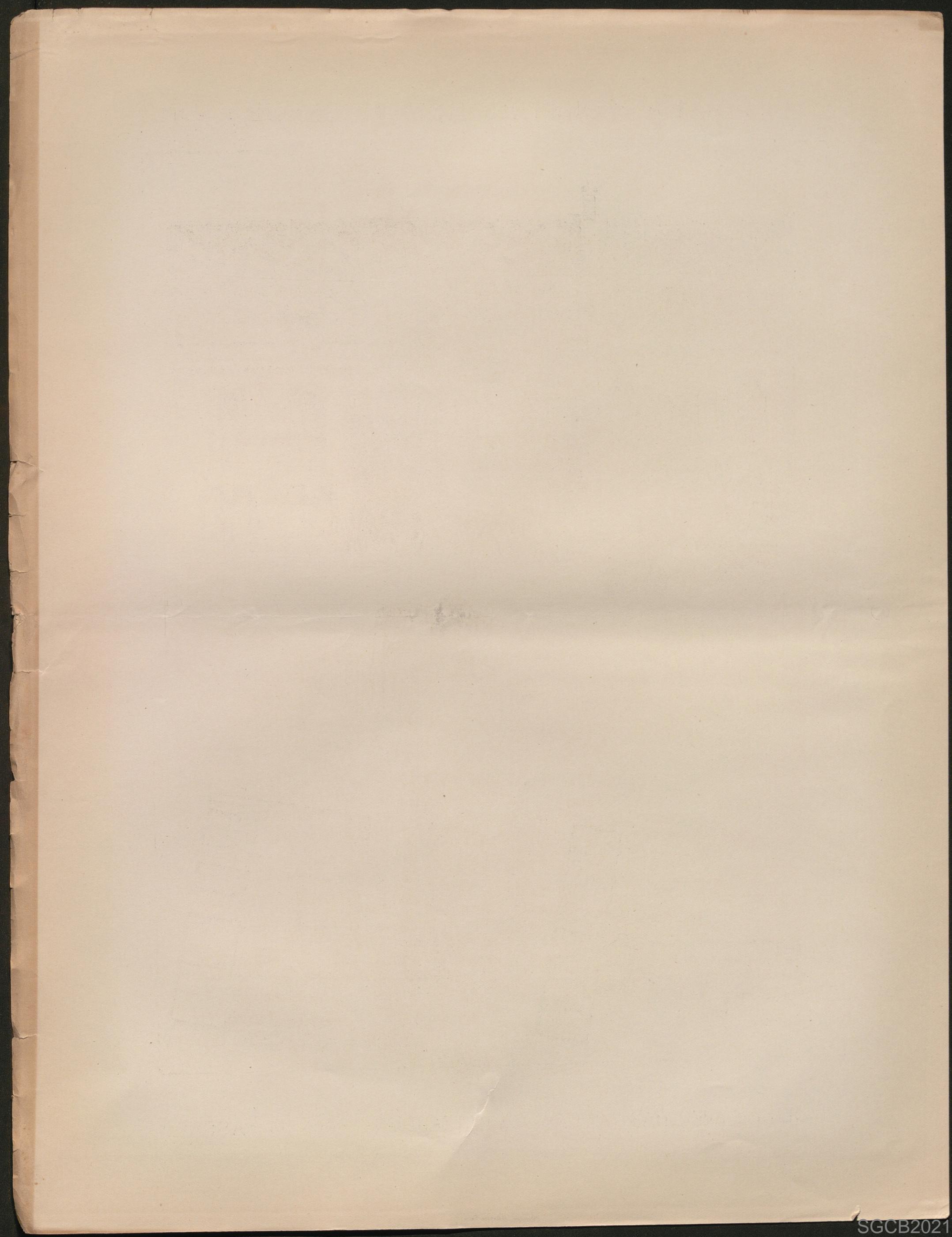
FACADE DU COTÉ D'AVANT
Echelle de 0^m007 par mètre

PLAN DU 1^{er} ÉTAGE
Echelle de 0^m002 par mètre

PLAN D'ENSEMBLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE



ATELIERS AVEC HABITATION A CHATEAUDUN ARCH. M. PASSARD



BOIS DES ILES

Cours du 26 sept. 1889 au 20 janv. 1890 (Divers changements à partir du 15 janvier 1890.) Non compris octroi en gare de Paris

Table with 3 columns: NATURES DES BOIS, POIDS DU MÈTRE CUBE, PRIX. Includes sections for Bois durs and Bois blancs with various wood types and their prices.

COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 2 au 23 janvier 1890. (Derniers chang. à partir du 22 janvier, 1890) Livrables à Paris comptant sans escompte.

Table with 4 columns: FERRAILLE DE CHEMINS DE FER, TOILES, FONTES, and PRIX. Lists various iron and steel products and their prices.

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Marseille)

Cours du 27 octobre 1889 au 15 janvier 1890 (divers changements) à partir du 9 janvier 1890.

Large table with multiple columns listing various raw materials and chemical products such as oils, acids, and minerals, along with their prices and units.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 16 janvier 1890.

17° arr. — Rue des Moines, 114. — Prop., M. Vernholes, boulevard du Quatre-Septembre, 56 et rue Legrand, 2, à Boulogne-sur-Seine. — Arch., M. Vernholes. — Construction.

19° arr. — Rue de Flandre, 59. — Prop., M^{me} la comtesse de Ruty, rue de Vernueil, 65. — Arch., M. Thomas, architecte du Gouvernement, palais de l'Industrie, porte 4. — Construction.

Du 17 janvier 1890.

11° arr. — Rue Fontaine-au-Roi, 36 (angle avenue Parmentier, 113). — Prop., M. Préau, boulevard Sébastopol, 21. — Arch., M. Boulon, avenue des Gobelins, 70. — Surélévation.

19° arr. — Rue de Crimée, 222. — Prop., M. Bories, rue de Crimée, 243. — Arch., M. Fournet jeune, rue de Flandre, 101. — Hangar et logement au-dessus.

Du 18 janvier 1890.

7° arr. — Rue de l'Université, 441. — Prop., M. docteur Polaillon, boulevard Saint-Germain, 229. — Arch., M. Cugnère, boulevard Poissonnière, 126. — Construction.

11° arr. — Avenue Parmentier. — Prop., M. Maréhegay, rue Versigny, 4. — Arch., M. Wollrom, rue Manin, 77. — Construction.

15° arr. — Rue Leblanc, 23 bis. — Prop., M. Hervé, même rue, 11. — Arch., M. Bourcier, pourtour de l'Eglise, de Grenelle, 10. — Construction.

19° arr. — Rue de La Villette, 9. — Prop., M^{me} veuve Dechaux, y demeurant. — Arch., M. Dubuisson, rue de Belleville, 99. — Surélévation (1 étage).

20° arr. — Rue des Amandiers, 102. — Prop., M. Martellet. — Arch., M. Fleuriot, rue de Belleville, 110. — Construction.

Du 20 janvier 1890.

5° arr. — Rue Monge (angle rue du Fougere et rue Gallande). — Prop., M. Longuet, place des Pyrénées, 4. — Arch., M. Jandelle-Rainier, cité Jandelle, 12. — Construction.

8° arr. — Rue Bayard, 19. — Prop., M. Langlois, avenue Montaigne, 32. — Arch., M. Bonnamaux, rue de Dunkerque, 58. — Construction de maréchalerie avec logement au-dessus.

10° arr. — Boulevard de la Villette, 161. — Prop., M. Guillot, rue de Berne, 29. — Arch., M. Bayard, avenue de Villiers, 401. — Surélévation (2 étages).

13° arr. — Avenue de Choisy, 24. — M. Goruchon, locataire, entrepreneur de charpente, avenue d'Ivry, 53. — Construction.

16° arr. — Rue Mesnil, 11. — Prop., M. E. Marbeau, place d'Eylau, 5. — Arch., M. Paul Marbeau, boulevard Haussmann, 107. — Construction.

18° arr. — Rue Saint-Luc, à la suite du numéro 9. — Prop., M. Baval, rue Saint-Luc, 7 et 9. — Construction.

19° arr. — Rue Petit, 74. — Arch., M. Mignet, rue Mignet, rue d'Allemagne, 45. — Ecurie.

Du 21 janvier 1890.

8° arr. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 252. — Prop., M. Louvel, principal locataire, rue Saint-Ferdinand, 21. — Logement au-dessus d'une scierie.

10° arr. — Rue Louis-Blanc, 26. — Prop., M. Richardeau, principal locataire, rue du Faubourg-Saint-Martin, 234. — Arch., M. Fagot, boulevard Richard-Lenoir, 140. — Surélévation (2 étages).

12° arr. — Rue Proudhon prolongée, près de la rue de la Sancette. — Prop., M. Greig, boulevard de Reuilly, 40. — Arch., M. Rey. — Construction en bois.

14° arr. — Rue de la Sablière, 38. — Prop., M. Guérin. — Arch., M. Laurent, avenue d'Orléans, 48. — Magasin au-dessus d'atelier.

Avenue de Montsouris, 25. — Prop., M. Louis Sauton, entrepreneur, y demeurant. — Petite construction.

15° arr. — Rue Lecourbe, 250 et rue de Vouillé. —

Prop., Société d'éclairage électrique. — Arch., l'administrateur délégué, M. Fabry. — Constructions.

Du 22 janvier 1890.

Au prochain numéro.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après :

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre. **AVIS.** — Le Moniteur général portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le surlendemain.

Mairie d'Asnières. — 16 janvier.

Construction d'un nouveau groupe scolaire.

Peinture et vitrerie. — 9,559 fr. 68 c.

M. Ceseoni, 13 bis, rue d'Auteuil, à Paris, adj. à 40 0/0 de rabais.

Menuiserie. — 34,363 fr. 50 c.

M. Chasset, 10, rue François-Morin, à Paris, adj. à 25 fr. 40 de rabais.

Terrasse et maçonnerie. — 136,204 fr. 46 c.

MM. Lang et Cie, 9, avenue de la Bourdonnais, à Paris, adj. à 24 fr. 90 0/0 après tirage au sort.

Charpente. — 49,878 fr. 08 c.

M. Thorel, à Louviers, 1, rue du Gril (Eure), adj. à 28 fr. 70 de rabais.

Serrurerie et gros fers. — 43,897 fr. 80 c.

M. Baudet-Donan, 139 et 141, rue Saussure, à Paris, adj. à 16 fr. 10 0/0 de rabais.

Couverture, zincage, plomberie, gaz et eau.

27,270 fr. 32 c.

M. Casse, 5, rue Cochin, à Paris, adj. à 16 fr. 20 0/0 de rabais.

Mairie de Saint-Mandé. — 14 janvier.

Construction d'un égout pour l'assainissement du carrefour Quibou à la rencontre de la rue des Vallées.

Montant : 7,500 francs.

Le minimum de rabais n'ayant pas été atteint, il n'y a pas eu de résultat et l'adjudication a été remise.

Assistance publique. — 21 décembre.

Fournitures diverses.

Bandages, pessaires, bas élastiques, etc.

M. Quatrebard, 11 et 13, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris, adj. à 27 fr. 51 0/0.

Appareils et instruments de chirurgie en gomme, caoutchouc, verre, etc.

M. Lепlanquais, boulevard Magenta, 46, à Paris, adj. à 27 0/0.

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.
Cours du 11 au 13 janvier 1890

SUCRES 1890	BLANCS N° 3	ROUX, BASE 88°	ROUX ACQUITTÉS BASE 88°	STOCK DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		BONNE SORTE les 100 k. nets	BELLE SORTE les 100 k. nets
Lundi... 13 janv.	32 75 à ...	29 .. à ...	81 25 à ...	442.473	104 ..	105 ..
Mardi... 14 —	32 50 à ...	28 75 à 28 50	81 .. 80 75	443.074	104 50	105 50
Mercredi... 15 —	32 25 à ...	28 50 à ...	80 75 ..	443.489	104 50	105 50
Jeudi... 16 —	32 25 à ...	28 50 à ...	80 75 ..	443.794	104 50	105 50
Vendredi... 17 —	32 25 à ...	28 50 à ...	80 75 ..	445.023	104 50	105 50
Samedi... 18 —	32 25 à 32 50	28 50 à ...	80 75 ..	445.577	104 50	105 50
Cote moyenne de la semaine.....	32 305	28 604	80 834			

HUILES (les 100 kilogrammes hors barrière.) 1890	COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE	ARRIVAGES		
	BRUT TOUTS FUTS les 100 k.	ÉPURÉ EN TONN. les 100 k.	TOUTS FUTS les 100 kilogr.	COLZA D'EUROPE quintaux	COLZA DES INDÉS quintaux	LIN quintaux
Lundi... 13 janv.	75 75	85 75	53 50	350	...	450
Mardi... 14 —	76 75	86 75	53 25	450	...	400
Mercredi... 15 —	77 75	87 75	53 25	450	...	200
Jeudi... 16 —	76 75	86 75	53 25	350	...	500
Vendredi... 17 —	77 ..	87 ..	53 25	450	...	300
Samedi... 18 —	77 25	87 25	53 ..	450	...	250

ESPRITS FINS, 1 ^{re} qualité 90° non logé, entrep. Paris 1890	COTE OFFICIELLE	STOCK DE PARIS	FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)
	l'hectolitre	pipes	
Lundi... 13 janv.	35 75 à 35 25	16.450	Lundi... 13 52 75 à ...
Mardi... 14 —	35 25 ..	16.525	Mardi... 14 52 75 ..
Mercredi... 15 —	35 25 ..	16.625	Mercr... 15 52 50 ..
Jeudi... 16 —	35 25 ..	16.790	Jeudi... 16 52 50 ..
Vendredi... 17 —	35 ..	16.875	Vendre... 17 52 50 ..
Samedi... 18 —	35 ..	17.050	Samedi... 18 52 75 ..

STATISTIQUE MUNICIPALE 2 ^e semaine.	1 ^{re}	2 ^e
	Décès.....	2683
Scarlatine 3 Coqueluche.....	24	13
Fièvre typhoïde.....	37	20
Variolo 0, Rougeole 11, Diphtérie.....	32	28
Diarrhée infantile.....	53	40
Faiblesse congénitale.....	34	33
Maladies inflammatoires.....	977	769
Phtisie pulmonaire.....	465	358
Tuberculose.....	140	28
Méningite.....	29	47
Apoplexie, paralysie, ramollissement.....	81	72
Maladies du cœur.....	109	104
Cancer.....	59	55
Débilité sénile.....	79	65
Suicides 14, autres morts violentes.....	20	43
Mariages.....	375	338
Naissances..... 1 302	679	674
garçons.....	638	628
filles.....	948	836
sur.....	369	466
légitimes.....	64	53
illégitimes.....		
enfants reconnus immédiatement.....		

Cote moyenne de la semaine : 35 208 l'hectolitre.
Le stock de Paris est calculé en pipes de 6 h. 20, soit 133 h. par 25 pipes ou unité de livraison sur le marché de Paris.

Tribunal de commerce. — Samedi 25 janvier.

4. — Adjudication au rabais, en un lot, de travaux de terrassements et moçonneries à exécuter sur le canal Saint-Martin pour la reconstruction du bassin des Récollets (deuxième bief).

5. — Le samedi 25 janvier 1890. — Adjudication au rabais en un lot de la fourniture de boîtes et autres objets nécessaires au curage des égouts, pendant les années 1890, 1891, 1892, 1893 et 1894, par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Réglements et les Instructions ministérielles.

Vu l'urgence :

Le samedi 25 janvier 1890, à une heure et demie après midi (Palais du Tribunal de Commerce), à l'adjudication, au rabais et en un lot, de la fourniture de boîtes et objets divers, nécessaires au service des égouts pendant les années 1890, 1891, 1892, 1893 et 1894.

Le montant de la fourniture annuelle est évalué approximativement à soixante-dix mille francs (70,000 francs).

Le cautionnement est fixé à la somme de sept mille francs et sera versé en titres de rentes sur l'Etat ou en obligations de la Ville de Paris, au porteur.

Les frais de l'adjudication sont évalués approximativement à la somme de 4,700 francs.

Les cahiers des charges et bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des Travaux, 1^{re} Division, 2^e Bureau, Eaux, Canaux et Assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

Tribunal de commerce. — 8 février.

Fournitures diverses.

1^{re} Fournitures de papiers, enveloppes et articles de bureau à livrer à la Préfecture de la Seine pendant une période de trois années, du 9 février 1890 au 8 février 1893.

2^o Fournitures d'huile à brûler à livrer à la Préfecture de la Seine pendant une période de trois années, du 9 février 1890 au 8 février 1893.

Le cahier des charges est déposé au service du matériel (pavillon de Flore), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de onze heures à quatre heures.

FAILLITES

44 janvier. — Jambon, ancien épicerie, rue Boivar, 23 (6834). — Téré, négociant en passanterie pour ameublements, 76, faubourg Saint-Antoine (6832). — Louvrier, marchand de vins et charbons, rue Turanne, 26 (6833). — Dumont, marchand de lingerie et mercerie, 7, rue du Commerce (6834). — Lologe (Dille) et Lureau, comme ce d'épicerie, rue Compoise, 26, à Saint-Denis (6835). — Guérin, marchand de vins, rue des Pyrénées, 252, actuellement rue Alexandre-Dumas, 62 (6836). — Millard, marchand de vins, à Bois-Colombes, 33, rue des Bourguignons, actuellement rue Victor-Hugo, villa Schultz (6837). — Charreau, joueur de voitures, crémerie, 493, rue de Vaugirard (6838). — Halles, marchand de vins, rue de Paris, 89 (6839). — P. Morel (Dme), limonadier, 40, rue de la Gaîté et rue Myrrha, 43, actuellement boulevard Diderot, 28 bis (6840). — Brunel, marchand de vins, rue des Abbesses, 13 (6841).

13 janvier. — Carrié, marchand de vins, rue Didot, 145 (6842). — Vve Nuffer, marchand de chaussures, faubourg Saint-Martin, 242, actuellement avenue L'wendal, 5 (6843).

16 janvier. — Michaux, Achille, marchand tailleur, 39, boulevard de Strasbourg (6844). — Lorsignol, épicerie, rue Sédaine, 48 (6845).

17 janvier. — Fouquet, marchand grainetier rue de Charanton, 100 (6846). — Dèze, fabricant de crics, 169, avenue de Choisy (6847). — Garelly, commissionnaire en marchandises, 42, rue Richer (6848). — Prinset, Achille, orfèvre, 5 boulevard des Italiens (6849). — Gangloff, Edmond, marchand de vins, rue du Chemin-Vert, 113 (6850). — They (Le), loueuse de voitures de place, 25, rue de Maistre (6851). — Perichouche, cafetier, 142, faubourg Saint-Denis (6852). — Feu Brunnenkant, marchand de vins, à Cl'chy, 5, rue des Cailloux (6853). — Pouyade, directeur des Grands Concerts Favart, place Boieldieu, demeurant à Asnières, 47, rue de Plaisance (6854). — Gauthier, maître de lavoir, 22, rue des Archives (6855). — Perrot, entrepreneur de transports aux Lilas, 3, rue de Pantin (6856). — Gauthier, marchand de vins, rue Curial, 32 (6857). — C. Boulaut, mégisier, 102, rue Mouffetard (6858). — Rajanand, fabricant de plumeaux, 136, rue Saint-Martin (6859). — Dohis, entrepreneur de fon-

derie de cuivre, 40, rue Elisa-Borey (6860). — Joly-Daudrel, transporteur de viandes, à Aubervilliers, 38, avenue de la République (6861). — Girard, épouse divorcée, brasserie, rue Jean-de-Beauvais, 41 (6862). — Lepage, Henri, marchand de chaussures, rue de Flandre, 125 (6863). — Gratrix (Dlle) pension de famille, 33, rue Saint-Dider (6864). — Société d'éclairage électrique, à Levallois-Perret, 31, rue Pocard (6865). — Toretton, limonadier-restaurateur, 6, avenue du Trocadéro (6866).

18 janvier. — Manger, marchand de cafés, rue de Gergovie, 70 (6867). — Metzdorf, loueur de voitures, rue de Presles, 4 bis (6868). — Boudvillain, fabricant de drapeaux et d'articles d'éclairage, rue Saint-Martin, 207 (6869). — Thomas, marchand de vins restaurateur, faubourg Saint-Denis, 182, actuellement impasse Saint-Sébastien, 10 (6870). — Seilhan, marchand de vins restaurateur, 58, rue Vieille-du-Temple et rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, 2 (6871). — Lavabre, entrepreneur de voitures, 29 bis, rue de l'Evangile (6872). — Ginjā, fabricant de passementerie, rue Vilin, 34 (6873).

20 janvier. — Frédérieh, marchand bijoutier, 6, rue Beautreillis (6874). — Laurans, marchand tailleur, 7, rue Soufflot (6875). — Levin, Alfred, marchand de vins et liqueurs, faubourg Saint-Antoine, 253 (6876). — Desplanques, restaurateur, hôtel meublé (6877). — Gautherin, épicerie, 154, rue du Chemin-Vert (6878).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATION

Bontron et Gontier, commerce de bois de sciage, 48, avenue de Saint-Ouen. — Cie des Chemins de fer de la Camargue, rue de Richelieu, 31. — Berlin et fils aîné, peintres, 193, rue Saint-Antoine. — Berry et L. Simons et Cie, indicateur électrique, 21, rue de Berné. — Leblanc Jules et Cie, menuiserie en bâtiments, 7, rue du Renard, à la Garenne-de-Colombes. — Riva et Cie, constructions de maisons, 59, rue Letellier. — Carion et Duvelle, couverture, plomberie et gaz, 5, rue du Chemin-Vert.

Société anonyme immobilière de la rue Monsieur, rue Monsieur, 15. — Bardat, C. B. et A. A., couleurs, 38, rue de la Voie. — Léon de Champvans, banque, 11, rue Le Peletier. — Flicoteaux et Cie, plomberie, 83, rue du Bac. — Cie nationale d'armement, 3 bis, rue Labruyère. — Mézette et Partelance, serrurerie, 2, rue Fontaine-au-Roi. — Duval fils, entrepreneur de travaux de maçonnerie, 56, avenue de Breteuil. — Berlin et fils aîné, entrepreneurs de peintures, 193, rue Saint-Antoine. — Jules Leblanc et Cie, menuiserie, rue Renard, 7, à la Garenne-de-Colombes. — J. Leherre et neveu, étamage de glaces, rue de l'Hôpital-Saint-Louis, 6. — Bourdelat et Cie, charbon-forgeron, aux Lilas, 13, rue Lecouteux. — Hollehecke Henri et Cie, constructeurs-mécaniciens, 177, avenue du Maine. — Lectu frères, avenue de Bry, 81, au Perreux, entreprise de charpente. — Febvre Elie et Cie, exploitation de la pierre granitique, 190, boulevard de Charonne. — Pierson et Cie, agence d'exploitation d'un fusil de guerre, 13, rue Vivienne.

PROROGATIONS

Ausseau et Hipp, menuiserie, avenue de Ségur, 54 bis. — H. Emery et Ragot, 159, rue Saint-Antoine, quincaillerie. — Reminger et Vinet, miroiterie, 26, rue de Charonne.

Tailhades et Culié, banquiers, 2, rue d'Uzès. — Veuve J. Sauvé et fils, nickelure sur métaux, rue des Haudriettes, 5 bis. — Schmidt et Regnier, peintres-décorateurs, 8, cité Prost.

MODIFICATIONS

Cie des briqueteries, tuileries de Vaugirard, anonyme, 237, rue de Vaugirard. — Kirchberg frères et Cie, bourse et banque, 31, rue Le Peletier.

Secrot, Cucioni et Ghinella, entreprise de peinture, 20, rue de la Victoire.

DISSOLUTIONS

So'liage et Laparra, marchands de métaux, 73, rue des Boulets. — Guillaumot et Plé, commerce de moulures, 40, rue Sainte-Eugénie. — Cie de signaux magnétiques et communications téléphoniques, 31, rue Vivienne. — Dumont et Neret, entrepreneurs de travaux publics et de maçonnerie, 110, avenue Daumesnil. — Clérici et Biaggi, peinture et vitrerie, 37, rue de la Folie-Méricourt.

Gojard et Dinoff, sculpture, 306, rue Marcadet. — Monnier et Lisabard, commerce de plomberie, avenue Victor-Hugo, 110. — Rocher et Cie, couleurs, faubourg Saint-Denis, 131. — Thoubert et Huguet, cristaux pour éclairage, 19, rue Albouy.